

Globethics Repository



Conference Infos

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository.
More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

Item Type	Preprint
Authors	UNRISD
Publisher	UNRISD
Rights	With permission of the license/copyright holder
Download date	2026-09-17 04:55:11
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/179208

CONFERENCE INFOS

Racisme et politique publique

Rapport de la conférence internationale de l'UNRISD
3–5 septembre 2001, Durban, Afrique du Sud

Ce document est la traduction en français de la publication de l'UNRISD *Racism and Public Policy* (Conference News, UNRISD/CN9/02/3, February 2002). La version française n'est pas une publication formelle de l'UNRISD.

Table des matières

La construction sociale de la race et de la citoyenneté
Changement économique, inégalités et relations raciales
Inégalités foncières et relations raciales
Migrations et multiculturalisme
Réponses de groupes organisés à la diversité culturelle
Réformes institutionnelles
Genre, race et politique publique
Racisme et justice sociale
Programme
Animateurs des tables rondes, présidents et organisateurs

La troisième Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) du 31 août au 7 septembre 2001. Les dirigeants des pays du monde ont examiné les progrès accomplis dans la lutte contre le racisme depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des conventions et résolutions sur ce sujet. Ils ont discuté des moyens d'améliorer l'application des normes et instruments actuels de lutte contre le racisme, ont passé en revue les facteurs sociaux, économiques, politiques, culturels et historiques qui alimentent le racisme et la discrimination raciale et ont recommandé des mesures à adopter aux niveaux national, régional et international pour lutter contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance. Si les réunions préparatoires et la conférence de Durban elle-même ont révélé de vives divergences entre les pays et entre les groupes sur certains des principaux points à l'ordre du jour, elles ont aussi mis en évidence la nécessité d'une meilleure compréhension de la discrimination et des clivages raciaux lors de la définition des politiques de développement.

L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) a invité 30 universitaires de haut niveau, venus de diverses régions du monde, à rédiger des rapports et à animer des discussions à une conférence parallèle organisée par l'UNRISD du 3 au 5 septembre. Plus de 500 représentants de gouvernements, d'institutions internationales, d'organisations non gouvernementales (ONG), du monde universitaire et des médias ont participé à la réunion. Ils ont ainsi pris connaissance des résultats de la recherche, ainsi que des idées et des débats politiques que suscitent les questions fondamentales du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance tels qu'ils s'exercent envers divers groupes, pays et régions. La conférence a examiné les politiques publiques conçues pour venir à bout des pratiques racistes et xénophobes dans différents contextes en montrant leurs avantages, leurs inconvénients et les défis qu'elles posaient. Elle a porté sur quatre grands thèmes: la construction sociale de la race et de la citoyenneté; la dynamique sociale du racisme et des inégalités; les réponses de groupes organisés à la diversité culturelle, et l'impact des politiques publiques sur les relations raciales. Un discours, prononcé lors de la séance d'ouverture, a donné le ton à la conférence qui s'est déroulée en 10 séances.

Les trois jours de discussion ont fait ressortir deux importantes questions touchant aux politiques publiques. La première a trait aux fractures raciales et à leur influence complexe sur l'évolution de la

citoyenneté, en particulier dans les pays où les divisions ethniques et raciales sont profondes. On peut considérer que la marche historique vers une sphère publique réceptive et comptable de ses actes s'est faite en grande partie au travers de luttes pour renverser les barrières raciales et incorporer des groupes antérieurement exclus dans le système des droits et des obligations qui définissent la citoyenneté. Les luttes pour une citoyenneté universelle ont mis en évidence la nécessité de respecter la diversité culturelle et ses valeurs fondatrices, la tolérance, l'intégration et la solidarité. La deuxième question est la promotion de la justice sociale et de systèmes de gouvernance équitables, qui apparaît essentielle à la stabilité et à de solides valeurs citoyennes. Pourtant, les réformes inspirées par la justice sociale présentent souvent des difficultés considérables parce qu'elles touchent à des questions de redistribution. Certains citoyens peuvent y voir une opération à somme zéro. Mais elles risquent de se heurter à la résistance ou au travail de sape de ceux qui sont attachés au statu quo et en seraient les perdants, tandis que ceux qui auraient à y gagner n'ont pas la force de les défendre. Ces questions ont été discutées au cours de 10 séances et replacées dans le contexte de pays et de régions très divers: les terres afro-arabes, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'Amérique latine et les Caraïbes, le Moyen-Orient, l'Asie du Sud et du Sud-Est, l'Afrique australe, les Etats-Unis et l'Europe occidentale.

Dans leurs discours d'ouverture, Thandika Mkandawire et Mary Robinson ont souligné l'importance de la conférence de l'UNRISD comme espace neutre de réflexion et de débat sur les questions d'identité, d'inégalité et de justice. L'ordre mondial actuel a ceci d'inquiétant, a noté Mary Robinson, que les inégalités se creusent, à l'intérieur des nations et entre elles. La Conférence mondiale, a-t-elle expliqué, "a aidé à faire mieux percevoir les liens entre l'inégalité de traitement – due à la condition, à l'identité, aux préjugés et à la discrimination – et ses résultats: disparités de revenus, de fortune, d'éducation, de pouvoir politique, de santé, de logement, de mariage et de formation familiale, et d'autres biens sociaux". Elle a invité les chercheurs à œuvrer de toutes leurs forces pour que les engagements pris à Durban soient tenus.

La construction sociale de la race et de la citoyenneté

Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance sont des problèmes universels. La recherche génétique a discrédité la pratique qui consistait à classer les humains en races distinctes. En moyenne, 99,9 pour cent des traits génétiques des humains sont les mêmes, et dans le 0,1 pour cent qui reste et qui correspond aux variations, les différences sont plus marquées à l'intérieur des groupes qu'entre eux. Cependant, il y a un abîme entre ce que la science sait sur la race et les croyances populaires à ce sujet. Malgré le peu d'intérêt que présentent les différences physiques d'un point de vue scientifique, elles façonnent les perceptions et sont un important facteur de préjugé dans les rapports sociaux. Les discussions sur le racisme suscitent beaucoup d'émotion car elles touchent souvent à des questions d'identité, d'honneur, de dignité, de justice et de violations historiques. En tant que construction sociale, les principaux attributs de la race sont flous et ouverts à de multiples interprétations. Quelqu'un qui est métis en Afrique du Sud sera peut-être classé comme noir aux Etats-Unis même si cette personne a davantage de grands-parents blancs que de grands-parents noirs. De surcroît la désignation n'aura aucun sens en Afrique occidentale ou en Asie du Sud où le système racial qui a donné naissance à cette classification n'existe pas. Même des personnes qui ont de manière générale la même couleur et la même apparence physique peuvent se voir attribuer des races différentes dans divers contextes. Des groupes tels que les Irlandais et les juifs d'Europe ont vécu cette expérience en Europe et aux Etats-Unis. Enfin, certaines classifications raciales ignorent les enfants de mariages mixtes ou les immigrés de fraîche date.

La construction de la race comme identité peut être liée à l'ethnicité, en particulier lorsque les variations des caractéristiques physiques coïncident avec des différences culturelles, linguistiques et religieuses supposées. Les relations entre les populations d'origine indienne et africaine en Guyane et en Trinité-et-Tobago, entre les Fidjiens autochtones et les Indiens des

Fidji, entre les Soudanais du nord et du sud, entre les Tutsis et les Hutus au Burundi et au Rwanda, et entre les Chinois et les Malais en Malaisie en sont de bons exemples. Au Burundi et au Rwanda, bien que les deux groupes aient la même couleur de peau, la même langue, la même religion et les mêmes noms, on se sert de la taille, de l'ossature et de la forme du nez pour les différencier. Dans certains contextes, un groupe peut s'ériger en une race à part, même s'il n'existe pas de différences physiques claires entre lui et les groupes qu'il veut classer comme "autres". C'est ainsi que des idées circulent sur "la race yoruba" au Nigéria, "la race italienne" en Europe et "la race chinoise" en Asie. Même lorsqu'ils ne pratiquent pas de discrimination manifeste, des groupes peuvent se servir de différences subtiles de caractéristiques physiques, qui passeront peut-être inaperçues aux yeux d'étrangers, pour se faire des idées sur "l'autre".

Les idées raciales peuvent influencer le discours sur l'intégration ou l'adaptation à la société, favoriser des pratiques insulaires ou xénophobes et fausser les perceptions sur les droits et la citoyenneté. Les citoyens sont censés être titulaires des mêmes droits et obligations. Dans les contextes de polarisation raciale, cependant, la solidarité sociale, sur laquelle repose la citoyenneté, peut s'exercer à l'intérieur de réseaux raciaux, et non citoyens, ce qui n'est pas sans incidence sur la façon dont le domaine public est gouverné. Cependant, il est instructif de constater que toutes les communautés, qu'elles soient fondées sur l'identification raciale ou l'ethnicité, sont complexes, évoluent, présentent une certaine diversité et connaissent des conflits internes. Autrement dit, la race n'est pas seulement une construction; c'est aussi un lieu de luttes.

Le discours liminaire de Rodolfo Stavenhagen ainsi que les deux premières séances – sur la race, la caste et la citoyenneté et sur les minorités, les populations autochtones et la citoyenneté – ont traité de ces questions en les rapprochant des expériences faites aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, en Inde, en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et dans l'espace afro-arabe. Rodolfo Stavenhagen a retracé l'évolution historique des idées et des politiques relatives à la race et à la citoyenneté depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Avant la fondation de l'Organisation, le racisme était étroitement assimilé à la pseudo-scientifique idéologie nazie de la pureté et de la supériorité de la race, qui était profondément ancrée dans de nombreux courants de la pensée occidentale. La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 a fait admettre le principe de droits et de libertés universels et proscrit la discrimination fondée sur la race et d'autres différences. L'étape suivante a été les luttes anti-coloniales des années 1950 et 1960. Le droit à l'autodétermination a été proclamé dans la Déclaration de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et incorporé dans les deux Pactes relatifs aux droits de l'homme adoptés par l'Assemblée générale en 1966. On tournait ainsi le dos aux attitudes et idéologies racistes pour affirmer les droits des peuples et construire un ordre mondial équitable. Toutefois, le racisme a réapparu sous des formes nouvelles dans les années 1970 et 1980, en particulier dans les sociétés industrielles du Nord, et a pris pour cible les minorités raciales, les travailleurs migrants et les réfugiés du Sud. Puis la composition des sociétés ayant changé, les conceptions de la race et des relations raciales ont évolué aussi: les distinctions biologiques se sont mêlées aux différences culturelles perçues comme telles, ce qui a donné naissance à l'idée de multiculturalisme ou au droit à la différence. Puis est apparue la notion d'interculturalité, qui favorise la diversité par des modes de gouvernance flexibles qui ne se limitent pas à un modèle quelconque "d'Etat-nation".

Aux Etats-Unis, a expliqué George Fredrickson, l'attachement aux droits de l'homme universels a coexisté avec une forte tendance historique à exclure du corps des citoyens ceux qui n'étaient pas blancs. Bien que la Révolution américaine ait fait appel aux valeurs universalistes des droits de l'homme, la Constitution de 1789 a exclu de la citoyenneté les

Afro-Américains et les Amérindiens. La loi de 1790 sur l'immigration a limité le droit de naturalisation aux "personnes blanches libres". Ce mouvement a atteint son apogée lorsque, dans son arrêt de 1857 sur l'affaire Dred Scott, la Cour suprême a déclaré la citoyenneté inaccessible à tous les Afro-Américains – libres ou esclaves. La première initiative marquante pour étendre la citoyenneté aux Afro-Américains remonte à la guerre civile, où l'on a utilisé des troupes noires pour défendre l'Union. Au Sud cependant, cette avancée a été réduite à néant pendant la période Jim Crow, qui a duré près d'un siècle, pendant laquelle les Noirs ont été privés de droits, en butte à des discriminations et torturés. Les luttes pour l'égalité raciale se sont intensifiées entre les années 1930 et 1960 et ont abouti aux *Civil Rights Acts* (lois sur les droits civils) de 1964 et 1965, qui ont permis aux citoyens de mieux exercer leurs droits. Cependant, l'égalité officielle n'a pas abouti à la citoyenneté sociale: les risques d'être chômeur, détenu, pauvre ou sans ressource sont sensiblement plus élevés pour un Noir que pour un Blanc.

George Fredrickson a comparé l'expérience des Etats-Unis avec celle d'autres pays. Dans l'ensemble, la tradition universaliste des droits de l'homme que l'on trouve aux Etats-Unis se distingue de celle de l'Allemagne, avec son nationalisme ethnique qui a produit les horreurs du régime nazi et l'Holocauste. De même, en acceptant le multiculturalisme, les Etats-Unis se distinguent de la France, où la culture code pour une certaine intolérance ethno-raciale, bien qu'aucune barrière raciale n'ait été érigée pour protéger les privilèges des Blancs. Selon G. Fredrickson, la race ayant fait l'objet d'une construction sociale, il ne faut pas la considérer comme naturelle ou inévitable. Un processus de déconstruction de la race est déjà en cours aux Etats-Unis, comme en témoigne l'abolition de la ségrégation dans la loi, des restrictions du droit de vote fondées sur la race et des contingents discriminatoires à l'immigration.

L'Afrique du Sud est comparable aux Etats-Unis par son attachement passé au racisme institutionnalisé. Selon Bernard Magubane, le racisme en Afrique du Sud a été associé au colonialisme, avec sa ruée vers les matières premières, et à l'installation des parias des sociétés européennes. Avant l'apartheid, il y avait deux formes d'asservissement pour la population africaine: l'esclavage et la condition de péon. Le "Masters and Servants Act", de triste mémoire en Afrique du Sud, a été élaboré à partir des lois conçues pour les immigrants blancs sous contrat, les travailleurs "métis" libres et les esclaves africains affranchis, qui se sont transformées à partir de 1910 en lois ségrégationnistes et dès 1948, en apartheid, qui en pratique refusait aux Africains les droits du citoyen. La constitution de 1994 et le nouveau gouvernement d'unité nationale ont proscrit l'apartheid, proclamé la citoyenneté universelle pour tous les Sud-Africains et se sont engagés sur la voie de l'égalité à la fois entre les races et entre les sexes.

La relation problématique entre la population chinoise et les communautés "autochtones", a relaté Lily Rahim, est un thème récurrent en Asie du Sud-Est. Et depuis la crise économique de 1997, des conflits ethniques et raciaux ont également opposé divers groupes autochtones désireux d'obtenir des droits, l'autonomie ou l'autodétermination. L'Indonésie est hantée par le spectre de l'intolérance et du conflit religieux depuis que des musulmans orthodoxes rejettent l'idéologie des cinq principes, dite pancasila. En Malaisie, la politique *bumiputera* (fils de la terre) a réduit l'écart socio-économique entre Chinois et Malais et ainsi aidé le pays à éviter l'implosion ethno-raciale qui s'est produite en Indonésie, mais elle est contestée par les non-Malais qui la jugent discriminatoire. A Singapour, les minorités ne se font guère d'illusion sur l'idéologie de la méritocratie qui leur apparaît comme un écran de fumée destiné à dissimuler le maintien de l'hégémonie chinoise. Selon Lily Rahim, les gouvernements ont politisé la culture, l'identité et l'ethnicité. Les individus ne jouissent pleinement de leurs droits de citoyens que lorsqu'ils se conforment à ce que l'élite nationale a

en tête et font partie de l'ethnie principale, c'est-à-dire lorsqu'ils sont javanais en Indonésie, malais en Malaisie et chinois à Singapour.

Les sociétés dont les lois, les politiques et les pratiques différencient les individus selon leurs caractères biologiques n'ont pas été les seuls terrains propices à la discrimination raciale. Au Pérou et dans d'autres parties de l'Amérique latine, a signalé Marisol de la Cadena, ceux qui ont édifié la nation ont rejeté le déterminisme biologique et produit une conception de la race qui s'appuyait sur la morale et la raison pour défendre la hiérarchie sociale. Dans ce contexte, l'éducation était investie du pouvoir d'abolir les différences fondées sur l'apparence physique. Il en est résulté ce qu'il est coutume d'appeler un "racisme silencieux", puisque la grande majorité de la population autochtone non blanche se voyait refuser la possibilité de changer de condition grâce à l'éducation.

En Asie du Sud, la caste n'est pas non plus fondée sur l'apparence physique mais, comme l'a expliqué Vijay Prashad, provient d'anciennes pratiques liées aux métiers, aux liens matrimoniaux, aux habitudes alimentaires et aux coutumes religieuses. C'est une importance source de discrimination, à bien des égards comparable aux pratiques sociales de l'apartheid en Afrique du Sud et de ségrégation raciale dans le Sud des Etats-Unis. Les dalits, ou intouchables, pouvaient "toucher" la plupart des objets que possédaient les *jati* (les groupes dominants) lorsqu'il s'agissait de les servir mais, dès lors qu'ils travaillaient pour eux-mêmes, leur toucher devenait une souillure aux yeux des *jati*. La discrimination fondée sur la caste a été abolie en Inde et, comme aux Etats-Unis et en Afrique du Sud, il existe des politiques antidiscriminatoires destinées à combler le fossé socio-économique qui sépare les dalits du reste de la société. Cependant, les lois sont appliquées de façon laxiste et la discrimination, l'intolérance et les violences liées à la caste ont toujours cours. Vijay Prashad a expliqué que, comme 86 pour cent des dalits vivent de la terre et ne peuvent trouver du travail que dans le secteur public, les politiques néolibérales de privatisation risquent de constituer une "forme de racisme", en faisant perdre à un grand nombre de dalits leur emploi et leurs terres.

Dans les pays qui sont à cheval entre le monde arabe et l'Afrique, en particulier le Soudan et la Mauritanie, a expliqué Kwesi Prah, les rapports sociaux continuent à souffrir des séquelles de la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes, de l'intégrisme musulman, de l'arabisation forcée et de l'esclavage. La guerre a tué, entraîné des déplacements massifs de population et causé la famine dans une grande partie du sud du Soudan, où les Africains continuent de résister à l'arabisation et à l'islamisation. Selon Kwesi Prah, la découverte de pétrole dans le sud du Soudan a compliqué la recherche d'une solution juste, car des intérêts catégoriels et le gouvernement central se disputent la maîtrise complète des ressources pétrolières, aux dépens des droits de l'homme des habitants. Il a proposé que les Soudanais en général, et ceux du sud en particulier, aient la possibilité de choisir librement entre deux options de règlement: le développement séparé et le fédéralisme.

La discussion qui a suivi ces exposés a surtout porté sur les problèmes de race et de citoyenneté qui se posent au Soudan, en Mauritanie, en Afrique du Nord, en Asie du Sud et aux Etats-Unis, et sur la question des diasporas. Un intervenant a énoncé l'idée que, avec la révolution des techniques de l'information (TI), les communautés et groupes qui, au cours de l'histoire, avaient le plus souffert de l'oppression raciale pouvaient aujourd'hui se constituer en réseau, ce qui ouvrait d'immenses possibilités. Un participant a fait observer à quel point les TI pouvaient améliorer la qualité de l'éducation dans des pays comme le Brésil où les programmes scolaires avaient longtemps fait l'impasse sur l'histoire des groupes raciaux marginalisés. Un autre intervenant a fait remarquer cependant que les diasporas pouvaient alimenter les conflits raciaux ou ethniques dans leurs pays d'origine. Ce point a été débattu à

propos du problème des castes en Asie du Sud. Certains ont fait valoir que des pans entiers de la diaspora indienne avaient épousé la cause du nationalisme hindou et que leurs activités influençaient directement les politiques du gouvernement nationaliste hindou en Inde qui, de ce fait, avait du mal à s'attaquer aux problèmes de la discrimination fondée sur la caste.

La discussion sur le Soudan a fait ressortir des points de vue opposés. Il fallait comprendre, a expliqué un intervenant, à quel point la mondialisation pouvait alimenter les mouvements de population et effacer les frontières nationales. De ce fait, il était difficile de décrire des groupes de population en recourant à des catégories raciales nettes. Il fallait faire une distinction, a-t-on relevé, entre les politiques gouvernementales qui ont dans l'ensemble proscrit la discrimination raciale, et les pratiques discriminatoires ancrées dans les habitudes sociales, qui peuvent entraîner des traumatismes. Certains participants, qui ont parlé d'expériences faites en Mauritanie et en Afrique du Nord, n'ont cependant pas hésité à déclarer les gouvernements coupables de tolérer la discrimination raciale dans ces sociétés: l'esclavage existe toujours en Mauritanie et les Berbères sont traités en citoyens de seconde classe en Afrique du Nord.

Un participant a souligné que, pour comprendre l'esclavage des Afro-Américains et l'histoire problématique de la race et de la citoyenneté en Amérique du Nord et du Sud, il fallait partir du véritable génocide commis par les colons européens contre les autochtones d'Amérique ou Amérindiens. De fait, George Fredrickson a évoqué le sujet dans son document: "des terres ont été volées afin que les planteurs puissent faire venir des esclaves *aux Etats-Unis*, et c'est là un élément crucial de l'histoire de la construction de la race aux Etats-Unis". Enfin, répondant à une question sur le parallèle à établir entre les expériences des dalits en Inde et celles des tsiganes (Roms) en Europe, Vijay Prashad a incité la conférence à voir dans le racisme et l'expansion du capitalisme dans le monde des processus simultanés plutôt que des événements séparés.

Changement économique, inégalités et relations raciales

La troisième séance a approfondi les processus économiques et sociaux qui alimentent le racisme et la discrimination. Le racisme et les inégalités peuvent être liés à des politiques publiques discriminatoires, à la structure des marchés du travail et à des différences dans l'accès aux institutions de gouvernance. Les marchés du travail peuvent être divisés en segments raciaux du fait de politiques publiques passées, d'un développement inégal ou d'actes délibérés d'individus pour protéger les avantages de leurs groupes dans certains secteurs d'activités. Les politiques publiques et la segmentation du marché peuvent aboutir à une ségrégation physique entre les groupes, et renforcer ainsi les préjugés et l'antagonisme raciaux.

Les inégalités peuvent également résulter des effets de politiques et de pratiques de développement sur divers groupes. Pour peu que la "race" coïncide avec la classe sociale, il peut s'instaurer entre les races-classes une hiérarchie de nature à engendrer la xénophobie et la violence. De telles inégalités peuvent masquer d'autres clivages en créant des fractures raciales dans la société. Bien des formes d'inégalités raciales sont cependant ambiguës. Des individus d'un groupe racial donné peuvent par exemple avoir une bonne situation socio-économique alors même que leur groupe racial est défavorisé au plan national. Des inégalités peuvent se produire dans l'éducation, le système de santé, le logement, les revenus, l'emploi, l'équipement et l'accès aux biens, fonciers par exemple. La "race" peut devenir un puissant

outil entre les mains d'élites et de personnalités politiques qui se disputent fonctions publiques et ressources.

L'intégration rapide des économies en un marché mondial, les progrès des technologies de l'information et le changement des systèmes de production peuvent modifier les chances des divers groupes et les rapports entre les races. Dans les pays qui ont enregistré une croissance économique soutenue comme les Etats-Unis, les perspectives d'emploi et les revenus peuvent s'améliorer, même pour les groupes défavorisés. Cependant, les bouleversements technologiques peuvent aussi accentuer les inégalités et introduire une ségrégation d'un genre nouveau – ce qu'on appelle la fracture numérique – si des groupes ne peuvent accéder aux nouvelles technologies.

Trois exposés ont traité de ces questions en les replaçant dans le contexte des Etats-Unis, de la Malaisie, de l'Indonésie et de l'Afrique australe. Sheldon Danziger a voulu comprendre comment la situation économique des “Blancs non hispaniques”, des “Noirs non hispaniques” et des “Hispaniques” aux Etats-Unis avait évolué pendant les années 1970 et le long boom économique des années 1990, qui avait été associé à des bouleversements technologiques, une restructuration industrielle et à l'immigration. L'emploi et les revenus ont augmenté et la pauvreté a reculé pour les trois groupes et l'inégalité a cessé de se creuser entre eux. Pour l'ensemble des groupes, la proportion officielle des pauvres a été ramenée de 15,1 à 11,8 pour cent entre 1993 et 1999. Pourtant, cette proportion, de même que l'inégalité des gains masculins et des revenus familiaux, était encore supérieure à ce qu'elle était au début des années 1970. De plus, le recul de la pauvreté s'est fait sentir de manière inégale sur les divers groupes raciaux: en 1999, le taux de pauvreté était de 23,6 pour cent pour les Afro-américains et de 22,8 pour cent pour les Hispaniques, mais seulement de 7,7 pour cent pour les Blancs non hispaniques. La concurrence mondiale et les technologies permettant d'économiser de la main d'œuvre ont contribué à creuser les écarts de gains entre les travailleurs les plus instruits et les moins instruits, et entre les travailleurs expérimentés et sans expérience. Comme l'a relevé Sheldon Danziger, la croissance économique est importante mais ne suffit pas à corriger ces inégalités. Les mesures politiques doivent s'attacher “à la fois à lever les obstacles à l'égalité des chances et à améliorer le niveau d'instruction et les aptitudes des enfants des minorités”.

La mondialisation n'ouvre pas seulement la porte à des changements sociaux bénéfiques. Elle est aussi génératrice des crises économiques et de privations. Le plus souvent, c'est le secteur financier qui pâtit. L'ouverture des comptes de capitaux pour les économies de marché développées et émergentes des années 1980 et 1990 a été associée à l'instabilité, sinon à la crise financière. En Asie du Sud-Est, l'instabilité économique qui a suivi la crise financière de 1997 a déchiré le tissu social en faisant perdre des emplois, des revenus et en attaquant la protection sociale. Comme l'a expliqué Khoo Boo Teik, il en est résulté des émeutes raciales et ethniques, en particulier en Indonésie où le mouvement Reformasi a mis un terme au régime de Suharto, l'Ordre nouveau, qui avait duré trente ans. La Malaisie, de son côté, qui a un passé de violences raciales, semble avoir évité l'implosion ethno-raciale. Au contraire, une coalition de partis et de groupements d'affiliations religieuses et d'horizons idéologiques divers a été gagnée au changement. Les milieux politiques et les analystes attribuent l'habileté relative de la Malaisie à gérer les relations ethno-raciales à l'action antidiscriminatoire menée avant la crise, la nouvelle politique économique (NPE). Ce programme de redistribution avantagéait les Malais, perçus comme défavorisés par rapport aux Chinois. Cependant, la NPE poursuivait d'autres objectifs relatifs à la formation d'une technocratie capable de définir des politiques, à l'intervention de l'Etat dans l'économie et à d'autres modes de gouvernance associés à l'Etat développemental d'Asie orientale. Cette stratégie semble avoir entraîné une

recomposition totale de la structure des classes en Malaisie, modifié l'équilibre des forces entre groupes et donné à l'Etat les moyens d'obtenir des résultats économiques et politiques.

La discrimination sur le marché du travail est un des principaux facteurs d'inégalité raciale. Guy Mhone a traité de cette question dans le contexte de l'Afrique australe où la discrimination au travail s'est manifestée sous trois formes: consolidation des structures coloniales propices à la reproduction d'une main-d'œuvre africaine bon marché, protection de la main-d'œuvre blanche et promotion d'une alliance entre intérêts dominants qui accentuent les deux formes de discrimination. En raison de la structure raciale du marché du travail, l'économie moderne a été considérée dans une large mesure comme l'économie de "l'autre", où les Africains sont relégués au rôle de figurants. Les Blancs dominent le secteur organisé qui, dans la plupart des pays, ne peut se développer assez vite pour absorber les Africains demandeurs d'emploi. Le secteur non organisé est saturé de chômeurs et se développe parallèlement au secteur organisé sans atteindre à la même productivité que lui. Et le secteur communautaire, où les Africains dominent, se défait peu à peu, enregistre des niveaux de productivité très bas et est incapable de faire vivre ceux qui en dépendent.

Selon Guy Mhone, les trois formes de discrimination ont produit des carences dans la répartition, l'allocation et au niveau microéconomique. Les carences de la répartition aboutissent à un accès inégal à la terre, aux finances, à l'éducation, à la formation, à l'équipement et aux chances d'entreprendre, qui sont à l'avantage du secteur organisé. Les carences de l'allocation entraînent des niveaux élevés de sous-emploi dans les secteurs communautaire et non organisé et une productivité élevée dans le secteur organisé. Les carences microéconomiques empêchent une bonne utilisation des ressources aux niveaux des entreprises et des branches d'activité; les trois secteurs communiquant peu entre eux, les lois du marché sont incapables de répartir de manière équilibrée les ressources entre eux, ce qui se solde par de fortes différences de prix. Des méthodes de production à forte intensité de capital peuvent coexister avec des taux élevés de chômage et de sous-emploi. La segmentation raciale du marché du travail a produit quatre types d'économies dans la région: les économies des colons au Zimbabwe et en Afrique du Sud et à un moindre degré en Namibie; les économies de la périphérie de l'Afrique du Sud, soit celles du Lesotho et du Swaziland mais aussi dans une certaine mesure de la Namibie et du Botswana; les économies de monoculture, des rentiers vivant de leurs ressources, qui caractérisent le Botswana, la Zambie et la Namibie, et les économies agricoles du Malawi, de la Tanzanie et du Mozambique. Les politiques néolibérales d'ajustement, qui excluent toute intervention audacieuse de l'Etat, ont été incapables de mettre un terme à la segmentation raciale des marchés du travail qui a fait obstacle à un développement équilibré et progressif.

Lors de la discussion qui a suivi ces trois exposés, deux questions ont surtout retenu l'attention: comment venir à bout des inégalités raciales aux Etats-Unis, et le rôle du nationalisme et du patriotisme face aux problèmes de la race et de la classe sur les marchés du travail d'Afrique australe. Un intervenant a insisté sur le grave retard accumulé par les Afro-Américains et les Latino-Américains par rapport à leurs homologues blancs dans le domaine de l'éducation, responsable à son avis des fortes inégalités raciales qui subsistent aux Etats-Unis. Il a regretté que divers gouvernements aient consacré des budgets si élevés aux armements et alloué si peu d'argent à l'éducation des Noirs et des Latinos défavorisés et a conclu que les préoccupations actuelles de supériorité militaire risquaient de saper encore les efforts tentés pour corriger les inégalités raciales. Un autre a souligné l'importance de la volonté politique et a réclamé un débat sur les stratégies politiques auxquelles il faudrait recourir pour convaincre les Blancs privilégiés de soutenir la justice raciale. Sur la question de la segmentation du marché du travail, un intervenant a évoqué les problèmes que rencontrent

les nouvelles minorités raciales telles que les groupes raciaux mixtes au Zimbabwe, dont le gouvernement et la société refusent de reconnaître l'identité.

Dans sa réponse, Sheldon Danziger s'est attardé sur la difficulté à réduire les inégalités raciales aux Etats-Unis. Il a posé cette question rhétorique: "Pourquoi les Américains tolèrent-ils tant de pauvreté et d'inégalité?". Le problème, à son sens, ne tient pas simplement à la race: même si les Afro-Américains et les Latinos étaient exclus des statistiques, il y aurait encore plus de pauvreté et d'inégalité aux Etats-Unis qu'en Europe occidentale. La difficulté réside essentiellement dans le fait que les Américains tiennent beaucoup plus que les Européens à accéder au meilleur service, sans penser à protéger ceux qui ne peuvent pas se le permettre. Dans le domaine de la santé, par exemple, les Américains de la catégorie des plus hauts revenus dépensent beaucoup pour profiter des derniers progrès technologiques – qu'il s'agisse de spécialités pharmaceutiques, de procédés chirurgicaux ou des services des meilleurs médecins. Et dans l'enseignement, peu importe pour les décideurs politiques qu'aux Etats-Unis les enfants obtiennent aux examens de maths des résultats inférieurs à ceux d'autres pays, pourvu que les universités américaines continuent à attirer les meilleurs étudiants au monde. Il y a une grande méfiance envers le gouvernement, a expliqué S. Danziger, et une volonté d'obtenir le meilleur pour soi. Il est difficile de mener des politiques sociales justes dans un système qui récompense les meilleurs et lorsque les plus influents sont convaincus que chacun peut réussir. Pour la majorité des Blancs, la période des droits civils est révolue pour l'Amérique. L'idée de la solidarité, qui est au cœur des débats de politique sociale en Europe occidentale, est pratiquement absente aux Etats-Unis, a-t-il relevé en conclusion.

Guy Mhone a souligné l'importance d'élaborer un ordre du jour du développement où soit inscrite la volonté de changer et de venir à bout de la segmentation raciale des marchés du travail, héritée du passé. La dynamique de la race, du genre et de la classe, y compris la question des groupes raciaux mixtes, ne devrait pas se réduire à un modèle à somme zéro: le changement ne se résume pas à la question de savoir si ceux qui obtiennent la meilleure part des structures héritées cèdent la place à d'autres; les intérêts de tous les groupes raciaux doivent être pris en compte et le problème envisagé dans un contexte régional.

Inégalités foncières et relations raciales

La quatrième séance a porté sur la question de l'inégalité dans la répartition des terres. La colonisation a créé à cet égard de grandes inégalités entre les Européens et les populations autochtones des territoires conquis. Dans les Amériques et en Australasie, les populations autochtones ont été pratiquement exterminées, sauf dans certaines régions d'Amérique latine. En Afrique australe, en revanche, les Africains autochtones constituent la grande majorité de la population mais, comme en Amérique et en Australasie, la répartition des terres est très nettement à l'avantage des Blancs. Ces dernières années, la question foncière a de plus en plus retenu l'attention du public car les populations autochtones réclament une redistribution. Le problème est particulièrement aigu au Zimbabwe où des individus qui ont participé à la guerre de libération et des paysans ont, avec le soutien actif du gouvernement, occupé des fermes appartenant à des Blancs. Une écrasante proportion de la population blanche s'est ralliée à un parti d'opposition multiethnique pour essayer de renverser le gouvernement et de défendre sa position et ses avantages. Faute de solution au problème foncier, les relations raciales dans la sous-région risquent de se dégrader sérieusement. Au Canada, aux Etats-Unis et en Australie, la question foncière a tourné autour de l'indemnisation financière et de la cession de terres ou de réserves aux communautés autochtones. Dans ces pays le débat porte également sur la défense des droits culturels des communautés autochtones, ce qui amène à s'interroger sur les

moyens de trouver un équilibre entre les droits individuels et les droits collectifs en démocratie.

Les régions examinées ont été l'Afrique australe, l'Amérique latine et l'Australie. Sam Moyo a examiné sous l'angle de l'économie politique la répartition des terres et les relations raciales au Zimbabwe, en Afrique du Sud et en Namibie, trois Etats où les colons ont laissé une forte empreinte. Dans ces pays, la majorité noire est toujours sans terre et, dans une large mesure, est exclue du développement. Au Zimbabwe, environ 4 500 agriculteurs blancs (0,03 pour cent de la population) possèdent 31 pour cent des terres détenues en nue-propriété, soit environ 42 pour cent des terres agricoles. En revanche, 1,2 million de familles noires vivent sur 41 pour cent des terres du pays. En Afrique du Sud, 60.000 agriculteurs blancs détiennent près de 87 pour cent des terres (85 millions d'hectares) pendant qu'au moins 12 millions de Noirs vivent sur seulement 17,1 millions d'hectares, dont 5 pour cent seulement sont cultivables. Les Blancs possèdent les deux tiers (36,2 millions d'hectares) de toutes les fermes détenues en pleine propriété en Namibie, soit 44 pour cent de l'ensemble des terres, tandis que 138.000 ménages noirs vivent sur seulement 33,5 millions d'hectares (41 pour cent des terres disponibles).

Les accords d'indépendance et les constitutions de ces pays garantissaient le droit à la propriété privée, ce qui permettait aux Blancs de conserver les meilleures terres. On ne peut disposer de la terre qu'à la suite d'un accord entre vendeur et acheteur. Sam Moyo a expliqué que plusieurs mythes empêchent une redistribution des terres en Afrique australe: les droits fonciers détenus par les Blancs ne sont pas seulement parfaitement légaux, ils sont aussi socialement et politiquement légitimes, bien qu'ils aient été acquis en aliénant par la force les terres des Africains; le régime foncier de nue-propriété sous lequel les Blancs sont les plus nombreux à vivre est supérieur au régime coutumier; les politiques de réforme agraire sont irrationnelles et sapent la sécurité alimentaire parce qu'elles font passer des problèmes politiques de déséquilibre de courte durée avant la stabilité économique; les Blancs à la tête de grandes exploitations les gèrent de manière plus rentable et plus écologique que les petits agriculteurs qui ne sauraient pas exploiter leurs terres; et les agriculteurs blancs apportent plus à l'économie que les petits exploitants.

Sam Moyo a traité des limites de ces idées préconçues ainsi que des revendications foncières de divers groupes sociaux qu'il a divisés en huit catégories: les anciens combattants et anciens détenus, les ménages communautaires, les ouvriers agricoles (dont les revendications sont liées aux droits de citoyenneté), les élites noires, les citadins de sexe masculin, les femmes, les conseils généraux de zones rurales et ONG, et les investisseurs privés. Il a noté que la plupart des institutions gouvernementales avaient tendance à minimiser la demande de terres. La crise foncière du Zimbabwe et l'occupation de terres en Afrique du Sud, qui se fait de plus en plus fréquente dans la périphérie des villes, ont mis en évidence l'énorme demande latente d'une redistribution des terres dans la région. Au Zimbabwe, il a constaté que les pressions en faveur de la réforme agraire se faisaient souvent plus fortes à la veille des élections. Pour gagner des voix et donner du contenu à leur programmes sociaux, divers partis politiques ont adopté des positions stratégiques sur la réforme agraire. Cependant, Sam Moyo a relevé que si les mouvements d'opposition au Zimbabwe formulent des revendications de démocratisation parfaitement valables, s'inscrivant dans le cadre du libéralisme et des droits de l'homme, ces revendications, dès qu'elles touchent à la réforme agraire, n'exploitent pas à fond les arguments sociaux et démocratiques. Les relations raciales pourraient s'améliorer, a-t-il conclu, si les donateurs et anciennes autorités coloniales reconnaissaient l'injustice sociale passée dont témoigne aujourd'hui la répartition des terres dans la région. Les agriculteurs blancs devraient, à titre individuel, faciliter les cessions de terres mais le coût devrait être pris

en charge par les anciennes puissances coloniales. Ce n'est pas en laissant le marché régir la réforme agraire que l'on réglera le problème des inégalités foncières.

Marcia Langton a rendu compte en détail des efforts déployés pour étendre et affermir les droits fonciers des aborigènes en Australie. Le Royaume-Uni a annexé l'Australie en s'appuyant sur la doctrine qu'en droit la terre n'appartenait à personne. Les aborigènes n'ont commencé à jouir de droits fonciers au sens moderne qu'il y a une trentaine d'années. Dans les années 1930, le gouvernement fédéral, six Etats de la Fédération et le Territoire du Nord ont adopté des politiques d'assimilation pour régler ce que l'on considérait alors comme le problème aborigène: des milliers d'enfants aborigènes ont été enlevés à leurs familles et placés dans des institutions ou dans des familles blanches. Les aborigènes se sont vu accorder la citoyenneté en 1967, après un référendum dans lequel les Australiens blancs ont accepté de les inclure dans le recensement national et d'étendre la compétence du législateur fédéral aux affaires aborigènes. Toutefois, l'article 25 de la constitution continue à parler des aborigènes comme d'une race à part.

Les aborigènes ont mené plusieurs combats pour les droits fonciers pendant les années 1960 et 1970. Entre 1965 et 1972, le peuple gringi a exigé la restitution des terres qui avaient été louées à la Victoria River Downs Company. Et dans le même temps, la population du nord-est de la réserve aborigène d'Arnhemland dans le Territoire du Nord a déposé une pétition auprès du gouvernement fédéral, puis de la Cour suprême, pour obtenir l'annulation de la location de ses terres traditionnelles à une société d'extraction de la bauxite. Les pressions en faveur des droits fonciers aborigènes ne désarmant pas, un rapport publié en 1974 recommanda le transfert de toutes les réserves à des coopératives foncières aborigènes. Il s'agissait là d'une forme spéciale de titre inaliénable de nue-propiété pour les aborigènes, titre qui ne pouvait être abrogé que par un vote majoritaire des deux chambres du parlement. Cependant, seul le Territoire du Nord a adopté des lois sur les droits fonciers. Environ 52 pour cent des terres du Territoire du Nord sont maintenant aux mains de coopératives foncières aborigènes.

Marcia Langton a expliqué que, dans d'autres Etats, les aborigènes étaient beaucoup moins assurés de leurs droits fonciers. En Australie-Occidentale, il n'existe aucune loi sur les droits fonciers des aborigènes; en Tasmanie, seules quelques petites parcelles leur ont été restituées; dans l'Etat de Victoria, qui compte deux petites réserves aborigènes, aucune loi sur les droits fonciers n'est passée au parlement; un statut a été adopté en 1981 en Nouvelle-Galles du Sud, qui transforme les réserves aborigènes en coopératives, mais de nombreuses mesures ont été prises pour déposséder les aborigènes et dépeupler les réserves; en Australie-Méridionale, à la suite des campagnes menées par les Pitjantjatjaras dans les années 1980, une loi sur les droits fonciers a été adoptée qui leur accorde un titre spécial de nue-propiété. Les statuts fonciers adoptés en 1990 dans le Queensland ont été loin de garantir la justice foncière aux aborigènes et aux insulaires du détroit de Torres, ce qui a retenu l'attention des organisations de défense des droits de l'homme qui ont fait pression sur le gouvernement pour obtenir l'abrogation des lois. La loi de 1993 sur les titres des autochtones a amené d'autres changements qui ont un peu corrigé l'injustice foncière pour ceux qui pouvaient prouver qu'ils étaient les descendants du groupe en possession de la terre au moment de son annexion et continuaient à pratiquer des coutumes autochtones reconnaissables. Marcia Langton a conclu que, bien que leurs droits fonciers aient été reconnus par de nombreuses juridictions, les aborigènes continuaient de prendre une faible part à l'économie australienne, ce qu'elle a attribué à la nature de leurs droits statutaires sur la terre, qui sont inaliénables et non négociables. Autrement dit, les aborigènes ne peuvent pas se servir de leurs terres pour accumuler des capitaux.

Les conclusions de Diego Iturralde sur l'Amérique latine ont été très proches de celles de Marcia Langton concernant l'Australie puisque, dans les deux cas, les communautés

autochtones ont été pour la plupart réduites à l'état de minorités. Diego Iturralde a expliqué qu'il y avait 405 ethnies autochtones en Amérique latine qui avaient chacune leur langue, leurs institutions et leur culture. Avant la colonisation, elles étaient environ 2.000. La colonisation a eu trois effets sur les populations autochtones d'Amérique latine: elle les a décimées et a entraîné de vastes déplacements de population; elle leur a fait perdre leur indépendance et les a concentrées dans des réserves. Comme en Australie, des groupes autochtones ont livré de nombreux combats pour récupérer leurs droits à la terre et leur autonomie. Même si nombre de pays d'Amérique latine – notamment l'Argentine, la Colombie, l'Equateur, le Mexique, le Nicaragua et le Paraguay – ont répondu aux revendications des populations autochtones au cours des dix dernières années, les énormes disparités entre exploitations agricoles restent un trait marquant de ces sociétés.

Migrations et multiculturalisme

La cinquième séance a été consacrée aux migrations, au multiculturalisme et à l'Etat-nation en Europe, ainsi qu'aux travailleurs migrants, à la xénophobie et aux politiques publiques dans les pays pétroliers du Moyen-Orient. La mondialisation et la modernisation sont associées à un afflux massif de migrants de diverses régions vers les pays censés leur permettre de se réaliser. Les immigrants arrivent avec une apparence physique, une culture, une religion et une langue différentes de celles des populations autochtones qui y voient une menace pour leurs valeurs et leur conception de ce que devrait être la société. En Europe occidentale en particulier, les migrations remettent en question les conceptions traditionnelles de l'Etat-nation. Les luttes nationalistes qui se sont déroulées en Europe aux XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècles ont établi une relation étroite entre l'Etat et la nation. Définie comme un groupe de personnes ayant une histoire, une culture, une langue et un territoire communs, une nation était censée former un Etat doté d'une culture homogène.

La tendance récente des sociétés à la diversification culturelle remet en question ces conceptions d'un Etat-nation homogène. Jeroen Doomernik a distingué essentiellement trois réactions types à l'immigration en Europe. La première consiste à souligner l'importance de l'égalité devant la loi tant des personnes résidant depuis longtemps dans le pays que des citoyens proprement dits et à faciliter la naturalisation pour les premières. Les habitants voient leurs origines ethniques reconnues et sont encouragés à présenter ces différences au grand jour, pour autant que cela n'entre pas en conflit avec le principe d'égalité. C'est l'approche multiculturelle. La deuxième est celle de l'idéal républicain, qui souligne aussi l'égalité devant la loi des résidents et des citoyens mais dissuade les cultures autres que la culture autochtone dominante de porter leurs pratiques sur la scène publique. La troisième réaction est celle qui exclut le plus. Elle se fonde sur la conception ancienne de l'Etat-nation homogène qui ne reconnaît comme citoyens que les membres de l'ethnie fondatrice. Les Pays-Bas, la France et l'Allemagne ont servi à illustrer respectivement ces trois types de réactions. Sur les questions relatives à l'emploi, à la scolarité et au logement, Jeroen Doomernik a estimé qu'il pouvait ne pas y avoir de grande différence d'approche politique entre les pays attachés à ces diverses philosophies de la citoyenneté. Cependant, les différentes manières dont les décideurs essaient d'appliquer ces philosophies dans divers pays peuvent avoir une incidence sur la cohésion sociale et l'intégration des immigrants dans les sociétés d'accueil.

Dans le même ordre d'idées, la conférence s'est intéressée à la situation des travailleurs migrants dans les pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient. Comme l'a expliqué Ray Jureidini, des vagues massives d'immigrants engagés pour des emplois de courte durée ont déferlé sur la région. Ces emplois vont de ceux d'employés de maison à ceux de

professionnels hautement spécialisés. L'arrivée de travailleurs étrangers bon marché, venus de pays d'Asie et d'Afrique, a entraîné la formation d'un marché secondaire du travail "racialisé" dans la région. Ces travailleurs sont associés aux emplois sales, dangereux et difficiles que les nationaux refusent, malgré des taux élevés de chômage et de pauvreté. Pour ces emplois le contrat d'engagement se caractérise par la sujétion. Les travailleurs ne sont pas libres d'accéder aux marchés de travail locaux sans l'approbation de l'Etat et sont attachés à un répondant pour toute la durée de leur contrat. La situation de nombreux employés de maison vivant à demeure confine à l'esclavage: menaces de violences; liberté de mouvement réduite; exploitation dans le travail et fréquents abus. Ray Jureidini a donc plaidé pour que des lois internes et des normes internationales relatives à la protection de ces travailleurs(euses) soient adoptées et rendues exécutoires.

Plusieurs intervenants ont émis des commentaires sur les effets du multiculturalisme sur les relations raciales. Un participant a évoqué les dangers qu'il y a pour l'Etat de subventionner des activités multiculturelles, comme l'avait montré Jeroen Doomernik en traitant du cas néerlandais. En subventionnant certains groupes, l'Etat risque de leur conférer une légitimité par rapport aux autres, et ainsi de limiter le nombre de groupes capables de fonctionner correctement. On a fait remarquer qu'aux Etats-Unis, la politique publique insistait sur la liberté individuelle – n'importe quel groupe d'individus peut s'organiser – plutôt que sur l'aide collective aux groupes. Un intervenant a émis l'idée que le fait de mettre l'accent sur le multiculturalisme risquait d'embrouiller le débat sur les inégalités raciales. Une participante a donné l'exemple de l'Australie où elle pensait discerner que l'on préférerait depuis cinq ans promouvoir une image d'harmonie plutôt que s'attaquer à la discrimination et à des inégalités raciales profondément ancrées. Jeroen Doomernik a répondu que de nombreux arguments militaient en faveur de la démarche américaine, axée sur les droits individuels. Cependant, il y a autant de traditions que d'Etats. L'Etat néerlandais qui, dans l'histoire, a beaucoup fait pour promouvoir la paix sociale, sera différent d'un Etat à tradition républicaine qui n'a joué qu'un rôle limité dans les affaires sociales. Aux Pays-Bas, la loi fondamentale garantit les droits individuels mais, si les individus s'organisent en groupes, ils peuvent jouir en outre de certains droits et privilèges comme institution. Quant aux raisons pour lesquelles le soutien au multiculturalisme empêcherait des gouvernements et des sociétés de s'attaquer aux inégalités, il a répondu qu'il n'en voyait aucune.

Quatre autres questions relatives au multiculturalisme ont encore été soulevées dans la discussion: l'impact de l'eupéanisation sur l'immigration; les migrations massives à l'intérieur même des frontières nationales; l'intégration des immigrants dans la société d'accueil, et la révision des programmes scolaires en fonction des changements subis par la composition ethnique ou raciale des sociétés. La première question a amené à examiner les possibilités d'emploi en Europe des immigrants venus des anciennes colonies et les obstacles à leur intégration rapide. La deuxième a entraîné l'examen de l'afflux des populations rurales vers les villes, qui se déroule dans la plupart des pays sur fond de pénurie de ressources et d'inégalité. La troisième a attiré l'attention sur le comportement de certains immigrants au Royaume-Uni qui, lorsqu'ils envisagent de se marier, préfèrent faire venir des compatriotes plutôt que d'épouser des Britanniques de naissance. Enfin, la quatrième question a été l'occasion d'une comparaison entre les Pays-Bas et les Etats-Unis pour ce qui est de l'utilisation des programmes scolaires pour favoriser le multiculturalisme. Jeroen Doomernik a expliqué que par le passé, on avait tendance, du moins aux Pays-Bas, à ignorer les immigrants des anciennes colonies arrivés dans les années 1940 et 1950, bien qu'ils aient été à l'origine du multiculturalisme qui triomphe depuis quelques décennies. La promotion du multiculturalisme dans l'éducation néerlandaise, a-t-il expliqué, s'est manifestée davantage dans les droits et les mécanismes institutionnels que dans le contenu: il incombe à chaque organisation de décider du contenu du programme qu'elle veut faire adopter. Le problème des

immigrants clandestins peut être résolu, a-t-il estimé, par la régularisation de tous les migrants. La peur que l'adoption d'une politique libérale d'immigration n'entraîne une immigration massive dans les pays d'Europe occidentale est à son avis infondée.

Les problèmes des travailleurs migrants au Moyen-Orient ont fait l'objet de trois commentaires. Le premier a rapproché les expériences du Moyen-Orient des pratiques des sociétés transnationales (STN), en particulier dans les pays parties à l'Accord de libre-échange nord-américain, où les STN déplacent leurs sites de production de part et d'autre d'une frontière et exploitent les différences de coûts entre différents marchés du travail. Le deuxième a fait valoir la place importante que tenaient les questions de pauvreté et de race dans les flux migratoires à destination des pays riches. Et le troisième a souligné la nécessité de s'attaquer aux problèmes de discrimination et de violations des droits de l'homme dans les pays d'origine. Ray Jureidini a répondu que les migrations de main-d'œuvre à destination des pays qu'il a examinés étaient régies par des accords bilatéraux. Certains pays comme les Philippines et le Sri Lanka exportent une main-d'œuvre considérable et reçoivent en retour des fonds très importants de l'étranger. Quant aux STN, elles n'ont pas attiré beaucoup de travailleurs migrants au Moyen-Orient. Dans l'ensemble, ce sont les travailleurs(euses) sans qualification qui sont victimes de violations de leurs droits. Les employées de maison sont très demandées au Moyen-Orient parce que les nationaux ne trouvent aucun attrait à ce genre d'emploi, même lorsque le chômage est très répandu. La nature temporaire des emplois que prennent les migrants accentue leur vulnérabilité et les prive de droits, notamment de ceux relatifs à la citoyenneté.

Réponses de groupes organisés à la diversité culturelle

Le racisme a souvent besoin d'agents mobilisateurs, d'organisations et d'un discours qui l'attisent ou l'entretiennent. Il est important de comprendre comment les idées racistes entrent dans le domaine public, comment les mouvements racistes ou xénophobes recrutent dans divers groupes sociaux, rendent peu à peu acceptable le discours de l'exclusion et acquièrent leur légitimité dans tels ou tels secteurs de la société et comment les programmes et activités des groupes racistes ou xénophobes évoluent avec le temps. Dans les pays où la démocratie libérale est bien implantée, il a été possible de juger de l'étendue du soutien populaire aux mouvements racistes, xénophobes ou d'extrême droite. Dans de nombreuses démocraties occidentales, les élections locales, régionales et nationales rythment l'ascension des partis xénophobes ou d'extrême droite qui, dans certains pays, siègent même au gouvernement ou administrent de grandes villes. Ces partis ont souvent des liens avec des organisations néonazies, qui attirent un grand nombre de jeunes chômeurs baignant dans une sous-culture de désobéissance et d'intolérance. On a également assisté à une montée des groupes xénophobes ou racistes dans les économies de transition de l'Europe orientale et centrale, en particulier dans les pays où vivent d'importantes populations de tsiganes. L'Internet est devenu un moyen idéal lorsque l'on veut faire des adeptes et propager une littérature raciste et une propagande de haine.

Les victimes, cependant, et les groupes multiraciaux de défense des droits civils ont toujours résisté aux organisations racistes et xénophobes. Dans les années 1960, un puissant mouvement de défense des droits civils conduit par des Afro-américains a contribué à l'abrogation des lois racistes aux Etats-Unis. Dans les années 1990, une coalition de groupes africains de défense des droits civils, de syndicats et d'organisations citoyennes multiraciales, qui avait peu à peu pris de l'ampleur dans les années 1970 et 1980, a forcé les dirigeants blancs d'Afrique du Sud à négocier la fin de l'apartheid. En Europe occidentale aussi, les groupes anti-racistes de défense des droits civils se sont beaucoup développés ces dernières

années à mesure que l'immigration, le multiculturalisme et les questions de réfugiés influençaient le débat sur les relations raciales.

La sixième séance a porté sur le mouvement des droits civils et les relations raciales dans les Etats-Unis d'aujourd'hui; les partis politiques, mouvements sociaux et relations raciales dans l'Afrique du Sud de l'après-apartheid; les mouvements et partis politiques anti-racistes dans les démocraties occidentales et les partis politiques xénophobes et d'extrême droite en Europe. En traitant du mouvement des droits civils, Manning Marable a montré que deux discours politiques différents avaient marqué l'évolution de la démocratie aux Etats-Unis. Il a expliqué que, pour la plupart des Américains blancs, la démocratie signifie liberté de la personne, individualisme et propriété privée, tandis que l'égalité, enracinée dans l'action collective, est la valeur la plus importante du mouvement libertaire noir. Face au racisme structurel, les Afro-Américains ont, à son avis, trois stratégies de contestation qui se recoupent en partie: l'intégration, le nationalisme ou séparatisme, et la transformation. Les intégrationnistes font campagne pour le plein exercice des droits démocratiques à l'intérieur des institutions de la société américaine telles qu'elles existent aujourd'hui, la déségrégation des écoles publiques et des quartiers d'habitation, et pour une représentation plus équitable des Noirs dans la vie publique. Les séparatistes ou nationalistes demandent la création d'institutions fortes, d'entreprises et d'écoles possédées et gérées par des Noirs et s'identifient à l'Afrique. Les transformationnistes se focalisent sur les rapports entre l'oppression raciale et l'exploitation de classe et réclament une redistribution des richesses. Ils tentent de conclure des alliances interraciales en prenant pour plateforme les inégalités et les formes quotidiennes de violence engendrées par la pauvreté.

Le mouvement des droits civils de 1954-1966 a contesté la légalité de la ségrégation raciale devant les tribunaux des Etats-Unis et a eu gain de cause. Ce mouvement de protestation massif s'est servi des techniques de résistance passive employées par Gandhi. Bien que la hiérarchie raciale se soit transformée, ce qui a abouti à une croissance rapide de la classe moyenne noire dans les établissements d'éducation et les instances décisionnaires, la ségrégation dans les villes a laissé des traces durables. Les prisons américaines hébergent plus de 1,2 millions d'Afro-Américains. Sur les 4,3 millions d'Américains qui ont perdu le droit de vote, 1,7 million sont noirs. Bien que 14 pour cent seulement des consommateurs de drogues illicites soient afro-américains, 35 pour cent des personnes arrêtées pour drogue, 55 pour cent des condamnés et 75 pour cent des Américains emprisonnés pour des délits en rapport avec la drogue sont des Afro-Américains. Selon Manning Marable, il faudrait une nouvelle théorie sociale et un nouveau mouvement social qui intègrent à la fois la dynamique de la démocratie libérale et la tendance égalitaire radicale.

Evoquant l'Afrique du Sud, Tom Lodge a relevé que depuis 1994 au moins, les partis et organisations politiques tentaient de définir leurs programmes en termes non raciaux. Cependant, les séquelles de l'apartheid et la société binationale qu'il a créée gênent considérablement l'adoption de politiques non raciales. L'African National Congress (ANC) a tenté de se doter d'une direction qui soit représentative de la société et de mener des politiques susceptibles de rassembler par delà les fractures raciales. L'urgente nécessité d'une redistribution socio-économique en faveur des Noirs, l'action menée pour éliminer la pauvreté et l'unité électorale de la coalition noire, qui est affectée par d'autres clivages, peuvent paraître entachées de préjugés raciaux aux yeux de la population blanche privilégiée. Lorsqu'ils souscrivent au principe de la discrimination non raciale, l'ancien parti de l'apartheid, le Parti national, et les partis libéraux blancs qui, dans le passé, critiquaient l'apartheid, risquent d'être accusés de défendre des privilèges raciaux institutionnalisés. Selon Tom Lodge, les syndicats qui, dans le passé, ont défendu une philosophie non raciale et les

organisations citoyennes des townships noires soucieuses de justice sociale doivent maintenant jouer un rôle de premier plan dans l'assainissement des relations raciales.

Les deux derniers exposés, présentés par Hajo Funke et Hans-Georg Betz, ont porté sur l'Europe occidentale. Hajo Funke a étudié les changements d'attitude face à la race et à l'immigration en Allemagne, en France, en Italie, au Royaume-Uni, en Suède et en Autriche, ainsi que l'incidence des violences commises contre des étrangers par des groupes d'extrême droite dans ces pays. Un nouveau populisme d'exclusion, illustré par les partis et mouvements politiques d'extrême droite, menace la démocratie libérale en Europe. Ces partis réclament une citoyenneté restrictive: ne devraient jouir pleinement des droits des citoyens que ceux et celles qui sont de la même ethnie qu'eux ou naturalisés de longue date. Selon Hans-Georg Betz, ces partis misent sur des dirigeants charismatiques, un marketing politique très axé sur le consommateur ou l'électeur et exploitent les angoisses, préjugés et ressentiments de la population. A leur programme, très hostile aux étrangers et au multiculturalisme, figurent un changement complet de la société et d'autres questions qui sont liées à l'identité nationale et varient selon les pays. La base électorale de ces partis rassemble plusieurs groupes parmi lesquels domine un électorat jeune, de sexe masculin, sans grande instruction. Des partis d'extrême droite ont été inclus dans les coalitions au pouvoir en Autriche et en Italie. Hans-Georg Betz a toutefois bon espoir que les institutions de la démocratie occidentale et de la société civile seront assez fortes pour relever les défis lancés par ces mouvements.

Les commentaires des participants ont porté essentiellement sur deux questions. La première a été la nécessité de replacer le comportement des partis politiques en Afrique du Sud dans une perspective historique, plutôt que de réduire l'analyse à la période de l'après-apartheid. Quelqu'un a fait observer que, même à ses débuts, l'ANC s'était donné beaucoup de peine pour se présenter comme un parti multiethnique. Lorsqu'il avait été institué en 1910, l'Etat sud-africain avait exclu la plupart des non-Européens. En 1936, les groupes des Africains, des Indiens et des métis, ainsi que le Parti communiste sud-africain, qui recrutait ses membres de part et d'autre de la barrière raciale, avaient formé une alliance d'unité nationale. Lorsqu'il était arrivé au pouvoir en 1994 pour succéder au Parti national, l'ANC s'était inspiré de cette tradition politique multiraciale. Plusieurs personnes ont pris la parole pour mettre en garde contre le danger d'extraire la race de son contexte historique: en voulant ignorer la race ou la couleur, les démarches contemporaines risquent de transformer des politiques de discrimination positive, qui visent à corriger des injustices raciales passées, en discrimination tout court, comme cela s'est produit aux Etats-Unis. Tom Lodge s'est dit d'accord avec la plupart des intervenants mais a bien précisé que son étude, qui portait spécifiquement sur la période d'après 1994, ne prônait pas l'amnésie en matière raciale et ne l'idéalisait pas non plus. Il a relevé que le Parti libéral avait été le premier à employer le terme "non racial" par opposition à celui de "multiracial" et qu'avant les années 1950, il y avait très peu d'organisations qui tentaient de recruter des membres de part et d'autre de la barrière raciale. L'ANC n'a pas recruté de non-Africains avant 1969, même si des Blancs, des Indiens et des métis travaillaient déjà très étroitement avec l'organisation avant cette date.

Des opinions divergentes ont été exprimées sur l'attitude à adopter face au danger que représentent les partis d'extrême droite dans les démocraties libérales. Certains participants, comme Hans-Georg Betz, étaient d'avis que ces partis ne devaient pas être interdits par l'Etat. Car interdits, ils deviendraient clandestins et il serait difficile de suivre et de réglementer leurs activités. On a fait observer que les lois pouvaient servir à contrôler les activités de ces partis ou organisations. Aux Etats-Unis par exemple, des procès successifs ont ruiné le Ku Klux Klan. Hans-Georg Betz a soutenu aussi qu'en Autriche, par exemple, l'arrivée au pouvoir du Parti libéral de droite (FPÖ) avait déclenché un sérieux débat sur le comportement de l'Autriche pendant la période nazie. De plus, les partis d'extrême droite sont souvent leurs

pires ennemis car ils ont tendance à se mal comporter lorsqu'ils sont au pouvoir, ce qui fait baisser leur cote de popularité avec le temps. Hajo Funke était de l'avis opposé, estimant que les partis néo-nazis, en particulier dans les quartiers est de Berlin, constituent un sérieux danger pour la sécurité des étrangers. C'est pourquoi il demandait leur interdiction.

Réforme institutionnelle

L'Etat a bien des moyens de s'attaquer au racisme, au préjugé racial, à la discrimination, à la xénophobie et à l'inégalité. Ces moyens vont des instruments légaux aux programmes socio-économiques en passant par des politiques de l'éducation destinées à faire changer les comportements et à promouvoir une culture d'intégration. Ils supposent parfois une plus grande sensibilité aux clivages raciaux, qui se traduit par l'élaboration de politiques économiques et sociales et par la réforme des institutions de gouvernance. Ce peut être des programmes ciblés adoptés pour corriger les injustices historiques ou aider les groupes exclus à sortir de la pauvreté et à mettre à profit les chances qui lui sont offertes. Ce peut être des politiques publiques mises en œuvre au macro- comme au micro-niveau, où les groupes se disputent les ressources et les fonctions publiques. Ils ont des impacts variés, y compris sur les bénéficiaires ciblés. Souvent aussi, ils sont contestés de divers côtés, de sorte qu'il est difficile de prédire leurs effets globaux sur le changement social et de tirer des conclusions universelles applicables à toutes les situations.

La correction du racisme et de la discrimination raciale passe parfois par une réforme des institutions de gouvernance. Lors de la septième séance, ces questions ont été discutées sous trois rubriques: les réformes de la gouvernance en vue d'une représentation des minorités; les autorités de police et les systèmes de justice pénale, et les réformes touchant à la (aux) langue(s) et à l'éducation entreprises dans un but d'intégration et de concorde nationales. Souvent, il ne suffit pas d'introduire des textes de loi ou des politiques de l'éducation pour transformer le secteur public en une institution non raciste. La question de savoir qui fait la loi et la politique publique et les fait appliquer est tout aussi importante. Pour que le secteur public fonctionne correctement, il faut que tous les groupes qui composent la société aient le sentiment d'appartenir aux institutions qui régissent leur vie, d'y être représentés et d'y avoir un intérêt commun. Comme l'a signalé Ralph Premdas, au cœur de ces réformes, il y a la "reconnaissance": la nécessité d'accorder à toutes les communautés l'égalité devant la loi et dans la société, notamment de promouvoir leurs langues dans les établissements d'éducation et les lieux publics où elles se trouvent. Les droits linguistiques, a affirmé Neville Alexander, sont des droits de l'homme inaliénables. La réforme passe nécessairement par un enseignement de la langue maternelle et un enseignement bilingue ou multilingue.

Parmi les instruments conçus pour promouvoir la participation et l'égalité dans la représentation figurent la représentation proportionnelle à scrutin de liste, les gouvernements de coalition, les accords électoraux entre partis politiques qui peuvent forcer des candidats à chercher des voix en dehors de leur communauté raciale présumée, la décentralisation, les sièges réservés aux minorités raciales, et l'attribution de fonctions à des organismes raciaux ou communautaires pour assurer une représentation relativement équilibrée de la population au parlement et au gouvernement. Pourtant, ces institutions n'ont pas que des résultats positifs et peuvent avoir, contre toute attente, des effets néfastes sur la société. Comme l'a fait observer Ralph Premdas, les particularités de l'environnement socio-économique dans lequel elles s'inscrivent devraient donc toujours être prises en considération.

Pour éliminer la discrimination et l'injustice raciales, il faut des représentants de la loi qui soient compétents, impartiaux, réceptifs et comptables de leurs actes. Pourtant, dans les

sociétés multiculturelles, la police peut faire partie intégrante du problème du racisme; le traitement préférentiel réservé à certains individus a été contesté dans de nombreux pays. Benjamin Bowling a traité de ces abus dont sont victimes ceux qui sont perçus comme différents: usage excessif de la force, recours à la torture, emploi d'un langage raciste, etc. Les rapports publiés sur quatre corps de police – la police métropolitaine de Londres, celle de la Nouvelle-Galles du Sud en Australie, celle de Los Angeles aux Etats-Unis et celle de l'Afrique du Sud – lui ont servi d'études de cas pour illustrer ses arguments. Pour éliminer les abus de pouvoir policiers, il a proposé plusieurs mesures qui peuvent avoir une certaine efficacité. Parmi elles, la création d'une force de police dans laquelle les diverses races présentes dans la population seraient représentées; la promotion de l'égalité des chances et des services; la création de structures qui incitent la police à répondre de ses actes devant la loi, la classe politique et la population; l'introduction d'un contrôle citoyen et de procédures efficaces et transparentes pour l'examen des plaintes; la formation d'associations réunissant les policiers issus des minorités ethniques; et un enseignement et une formation novateurs. Mais surtout, il faut une volonté évidente de “démocratiser les pratiques policières” pour reprendre l'expression de Benjamin Bowling. Les policiers doivent être responsables devant la loi, l'Etat et la population.

Il y eut deux commentaires sur les pratiques policières et l'enseignement de la langue maternelle. Deux participants ont discuté des problèmes que peuvent rencontrer les minorités (et les groupes citoyens en général) lorsqu'elles se trouvent entre les mains des forces de police dans les Etats autoritaires. On a fait observer aussi que, malgré l'existence d'institutions démocratiques et de mouvements pour la liberté civile en Inde et en Afrique australe et sans doute dans beaucoup d'autres pays, les méthodes policières restaient autoritaires. Les populations ont beaucoup de mal à obliger les forces de police à rendre des comptes car l'Etat continue à s'en servir comme des forces paramilitaires. Contre les violences commises par les milices au Zimbabwe par exemple, les citoyens risquent fort de ne pas trouver en la police la protection nécessaire. En Inde se posent les problèmes sociaux causés par la discrimination selon la caste. Dans ce pays, pendant le régime colonial, les forces de police étaient dirigées par des officiers britanniques et les simples agents étaient des Indiens; depuis l'indépendance, les officiers supérieurs proviennent dans leur grande majorité des castes supérieures, tandis que les agents proviennent surtout des castes inférieures. Malgré l'arrivée des femmes dans les corps de police, ceux-ci n'ont pas modifié leur manière militariste d'appréhender le maintien de l'ordre. Benjamin Bowling en a conclu que, étant donné ces problèmes, ces sociétés avaient peut-être besoin d'abord et surtout d'un contrôle indépendant, aux plans local et international. Les organismes de défense des droits civils, a-t-il conclu, devaient continuer à faire campagne pour que les officiers de police soient rendus responsables devant les populations qu'ils servent, quelles que soient les difficultés rencontrées dans les différents pays.

Les participants ont évoqué deux problèmes liés à l'enseignement de la langue maternelle dans un monde en mutation rapide: les parents peuvent parler une autre langue que les enfants et l'enseignement de la langue maternelle peut engendrer la xénophobie et saper les efforts d'intégration sociale. Neville Alexander a répondu que par “langue maternelle”, il entendait la (ou les) première(s) langue(s) de socialisation de l'enfant, car elles peuvent être plusieurs, qui n'est pas nécessairement la langue de la “mère” de l'enfant. Il a ajouté que l'enseignement de la langue maternelle, combiné à un enseignement bilingue ou multilingue, pouvait contribuer à renverser les barrières sociales et venir à bout de la xénophobie. Avec l'âge, il est plus difficile d'apprendre de nouvelles langues; c'est pourquoi il faut encourager les jeunes à le faire.

Genre, race et politique publique

La huitième séance a porté sur le genre, la race et la politique publique. Selon Kum-Kum Bhavnani, le genre a sa place dans les discours sur la race et la politique publique, et ce pour quatre raisons. D'abord, cela permet aux analystes, aux responsables politiques et aux militantes d'évaluer d'un œil critique la relation entre production et reproduction. Deuxièmement, cela ouvre en même temps le débat sur la place des femmes dans les sphères publique et privée. Troisièmement, cela incite à comprendre comment la sexualité se négocie. Et quatrièmement, cela amène à s'engager explicitement aux côtés des femmes comme force revendiquant des changements de la politique publique. Ces questions ont été discutées dans le contexte de l'Afrique du Sud, de la Nouvelle-Zélande, des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

La présidente de cette séance, Amina Mama, a noté qu'en général les responsables politiques répondaient aux défis que leur lançaient les mouvements féministes, nationalistes et anti-racistes et le faisaient en recourant à un ensemble de stratégies qui variait selon les pays. Par exemple, pour corriger l'injustice envers les femmes, ils ont mis en place des structures nationales pour les femmes et/ou leur intégration, et une politique nationale de parité entre hommes et femmes. Pour résoudre les problèmes des injustices raciales envers les femmes, ils se sont servis de structures et de politiques conçues pour laisser entrer les personnes défavorisées dans les institutions qui auparavant les excluaient et les marginalisaient. Des noms différents désignent ces efforts: indigénisation, africanisation, émancipation des Noirs ou représentation des minorités. Des services de lutte contre le harcèlement sexuel ont aussi été créés pour combattre les abus sexuels du pouvoir patriarcal. Les responsables politiques et le public, a conclu Amina Mama, devraient réfléchir à l'ampleur des changements positifs que peut apporter la politique publique en s'attaquant aux multiples formes d'oppression et à leurs manifestations dans la vie quotidienne des personnes et des organisations.

Tracey McIntosh a confirmé qu'en Nouvelle-Zélande, la race, le genre, la sexualité et la classe étaient étroitement liés. Le fait d'imaginer une "femme" universelle, ou des groupes ethno-raciaux homogènes, n'était donc pas sans danger lors de l'élaboration de politiques publiques. Les femmes maories, par exemple, ont été, autant que les hommes, lésées par la colonisation européenne de la Nouvelle-Zélande et en portent les marques comme eux: faible niveau d'instruction et état de santé médiocre, bas revenus et chômage élevé, logement insuffisant, sur-représentation dans le système pénal à la fois comme victimes et comme délinquantes. Si le statut juridique, la situation socio-économique et la représentation politique des Maoris dans les institutions publiques néo-zélandaises se sont améliorés, c'est autant grâce à des femmes qu'à des hommes maoris. Pourtant, Tracey McIntosh a montré que la préservation de tous les aspects de la culture maorie risquait de défavoriser les femmes de ce peuple, qui demandent non seulement l'accès aux ressources, au pouvoir et au savoir, mais aussi plus d'équité dans la vie économique et politique. Selon elle, les politiques publiques de justice sociale doivent viser à une meilleure représentation des femmes dans les institutions maories, à composition essentiellement masculine, qui se sont formées pour corriger le handicap dont souffrent les Maoris dans la vie publique, comme dans les institutions nationales qui régissent la vie de tous les Néo-Zélandais.

De même, Jane Bennett a expliqué que, bien que les Sud-africaines noires et pauvres aient été les premières victimes des politiques sexistes et racistes de l'apartheid et aient joué un rôle central dans la lutte menée pour y mettre fin, elles n'ont pas été les bénéficiaires les plus visibles du changement. S'il en est ainsi, c'est à cause du discours libéral qui dissocie la race du genre, et de l'attention insuffisante portée aux différences de classe dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Des politiques libérales risquent d'accentuer la

subordination des Noires des classes défavorisées et d'aggraver leur position dans la hiérarchie sociale. Jane Bennett s'est servie des données fournies par des études de cas pour montrer qu'une politique de lutte contre le harcèlement sexuel ne tenant pas compte de la race pouvait se retourner contre les Noires dans une société où le préjugé racial est fortement ancré. Le cas portait sur deux stagiaires, une Blanche et une Noire, qui avaient réagi de manière différente au harcèlement sexuel dont elles avaient été victimes de la part d'un directeur d'une société de tourisme au Cap. La stagiaire blanche s'était plainte auprès de l'instance compétente en matière de harcèlement sexuel. La stagiaire noire avait refusé de porter plainte pour harcèlement, bien que l'instance en question soit intervenue pour l'exhorter à le faire, et avait expliqué ce refus par deux raisons: le directeur avait promis d'offrir un poste à son frère, et elle ne voulait pas perdre ses chances de conserver ce qui était son premier véritable emploi. Finalement, la stagiaire blanche s'était vu offrir un poste permanent dans la société, tandis que le directeur et la stagiaire noire avaient été licenciés.

Jane Bennett a conclu qu'à un certain niveau, on pouvait prétendre que la stagiaire noire n'avait pas "joué le jeu" ou n'avait pas observé les règles de l'entreprise en refusant de porter des accusations contre le directeur et que la décision prise par l'entreprise de la licencier n'était pas un acte raciste. La même décision aurait pu être prise contre la stagiaire blanche si celle-ci avait transgressé les règles. Pourtant, comme l'a expliqué Jane Bennett, il suffit de connaître la situation en Afrique du Sud pour se rendre compte que, à la différence de la stagiaire blanche, la vie de la stagiaire noire "est indissociable des séquelles de l'apartheid qui la rendent prisonnière, par sa race, d'un enchevêtrement de facteurs matériels: emploi, responsabilités envers la parenté et, probablement aussi, impossibilité de croire que la justice officielle puisse répondre à ses besoins". La politique de lutte contre le harcèlement sexuel, neutre d'un point de vue racial, offrait un recours à la stagiaire blanche, mais rien à la stagiaire noire. La leçon à en tirer est brutale, a conclu Jane Bennett: la conception et la mise en œuvre d'une politique qui ne protège pas une femme de l'abus sexuel à cause de la situation dans laquelle elle se trouve du fait de sa race peut constituer un acte de racisme.

Plusieurs questions ont été posées pendant les discussions qui ont suivi ces exposés: comment distinguer la race du genre et de l'ethnicité, puisque tous trois touchent à des questions de rapports de force; le trafic international de femmes de certains pays en développement comme forme de discrimination sexuelle et raciale; les tensions entre culture et égalité des sexes et la façon dont la politique publique internationale devrait aborder ce problème; les moyens qu'ont les femmes de minorités opprimées comme les Maories de s'organiser pour faire changer la société; et les revendications spécifiques des Maoris envers l'Etat néo-zélandais. Jane Bennett a répété que, pour atteindre à l'égalité entre les races et entre les sexes, les politiques publiques devaient tenir suffisamment compte de la situation matérielle des femmes. Elle a aussi souligné la nécessité d'approfondir la dimension raciale du commerce du sexe qui s'est développé avec l'industrie mondiale du tourisme. Tracey McIntosh a insisté, pour sa part, sur la fluidité des notions de race et d'ethnicité et montré qu'elles étaient influencées par la position des personnes dans la structure de classes. Elle a ajouté que les inégalités sociales et économiques demeurerait tant que les problèmes de classe ne seraient pas pris en compte en même temps que ceux de la race, du genre et de l'ethnicité. Si les Maoris, par exemple, ont réussi à se doter d'icônes maories et à faire revivre leur culture au cours des 30 dernières années, leur situation sociale de défavorisés s'est encore aggravée. Elle a évoqué des cas précis dans lesquels des Maories se sont organisées pour bénéficier d'une meilleure protection sociale (en créant une ligue dans ce but) et pour mettre fin à la violence domestique dans leur société. Elle a expliqué en conclusion que les Maoris n'avaient généralement pas cédé lorsque l'Etat leur avait proposé une indemnisation forfaitaire unique – ce qu'on appelait "l'enveloppe fiscale" – pour éteindre leurs revendications de justice mais

qu'ils insistaient pour avoir la garde de leurs trésors, ainsi que des ressources terrestres et maritimes.

Racisme et justice sociale

Il n'est pas de stabilité ni de responsabilité citoyenne sans politiques publiques de justice sociale. Les deux dernières séances de la conférence ont porté sur la justice sociale et sur les politiques qui visent à éliminer le racisme environnemental et les inégalités en matière de santé, ainsi que sur les politiques de discrimination positive et les programmes anti-pauvreté aux Etats-Unis, en Malaisie, au Brésil et en Afrique du Sud. Pour ce qui est de l'état de santé, les disparités entre groupes ethniques et raciaux sont endémiques dans les sociétés qui ont un passé de discrimination raciale. Comme l'a relevé Varnellia Randall, elles tiennent à des différences touchant à l'éducation, à l'emploi, au logement et au revenu, aux métiers exercés par les groupes raciaux défavorisés, qui peuvent être très dangereux pour leur santé, aux politiques discriminatoires du passé et, dans certains cas, aux préjugés raciaux des personnels soignants. Le préjugé racial peut ne pas être étranger au choix que font des scientifiques et des industriels des lieux où ils procéderont à des expériences et des essais cliniques et des individus ou groupes sur lesquels ils s'y livreront. On connaît un certain nombre de cas de scientifiques qui ont trahi leur code de déontologie et porté préjudice à des populations dont l'apparence se distinguait de la leur. Si la saisie des données sur les disparités sanitaires entre groupes ethniques et raciaux est systématique aux Etats-Unis, il n'en est pas de même dans la plupart des pays, où les statistiques sanitaires ne sont pas détaillées par race ou par ethnie. Aussi est-il difficile d'apprécier toute l'ampleur du problème et de concevoir des solutions parfaitement adaptées. Selon Varnellia Randall, une réglementation efficace contre la discrimination dans les soins de santé devra passer par des politiques volontaristes de lutte contre le racisme institutionnel, par une collecte systématique et de routine de statistiques sur l'état de santé et les soins, détaillées par race, sexe, et situation socio-économique.

Le racisme environnemental est payant pour les sociétés qui polluent l'environnement mais se déchargent de leurs responsabilités sur les gens de couleur. Robert D. Bullard relève que le racisme environnemental a une incidence sur l'occupation des sols au niveau local, favorise une application laxiste des réglementations de protection de l'environnement et légitime l'exposition des populations à des produits chimiques dangereux et à des technologies à risque. Aux Etats-Unis, le corridor industriel de la vallée du Bas-Mississippi, dont la population est majoritairement afro-américaine, a été surnommé par les écologistes et les habitants "l'Allée du cancer". Plus de 125 sociétés, qui fabriquent des produits tels que des engrais, de l'essence, des peintures et du plastique, bénéficient de diverses exemptions fiscales. Les terres des Amérindiens ont été contaminées par des déchets radioactifs. Et le dangereux commerce Nord-Sud des déchets industriels compromet la santé des populations défavorisées des pays pauvres. Pour lutter contre le racisme environnemental au XXI^{ème} siècle, il faudra que la protection de l'environnement soit reconnue comme un droit fondamental de la personne, que les lois en vigueur relatives à l'environnement, à la santé, au logement et aux droits civils soient appliquées sans discrimination. Il faudra aussi supprimer les avantages fiscaux qui encouragent les entreprises à polluer l'environnement de populations pauvres et défavorisées et élaborer des accords et des règlements internationaux adaptés.

Les politiques de discrimination positive visent à corriger des handicaps socio-économiques dont certains groupes ont pu souffrir dans le passé à cause de politiques publiques discriminatoires. Elles concernent essentiellement l'emploi, l'admission dans les établissements d'enseignement, les contrats publics et de larges pans de la politique sociale. Leur contenu et leur application ne sont pas les mêmes si la population ciblée est le groupe

majoritaire et a un large accès aux institutions qui définissent les politiques ou si les bénéficiaires sont une minorité n'exerçant qu'une influence limitée sur le législateur, l'exécutif et l'administration. Les politiques vont donc varier considérablement selon qu'elles sont adoptées aux Etats-Unis, en Afrique du Sud, en Malaisie ou au Brésil. Jomo K. Sundaram a évalué dans quelle mesure le gouvernement malaisien avait pu redistribuer revenus, biens et autres ressources aux Malais. Il a constaté que le fossé entre Malais et Chinois s'était rétréci et que les taux de pauvreté avaient baissé. Cependant, il a également constaté que, parmi les Malais, les pauvres n'avaient peut-être pas autant bénéficié des mesures que les riches. La multiplication des alliances commerciales interethniques, dans lesquelles l'associé d'origine malaise se charge des loyers pour bénéficier des possibilités offertes par le gouvernement aux entreprises et l'associé d'origine chinoise apporte son sens aigu des affaires et veille à ce que le travail soit fait, a favorisé l'entente interethnique. S'appuyant sur les arguments économiques concernant les industries naissantes et le ciblage, Jomo Sundaram a préconisé la discrimination positive dans les pays comme les Etats-Unis et l'Afrique du Sud où a longtemps sévi une discrimination raciale délibérée. Il a conclu qu'il fallait appliquer correctement ces politiques si l'on voulait éviter le gaspillage et le mécontentement général.

Renosi Mokate a expliqué que l'élaboration de politiques visant à une redistribution du pouvoir et des ressources figurait en bonne place à l'ordre du jour de l'actuel gouvernement sud-africain. La constitution, la charte des droits de l'homme et plusieurs programmes économiques et sociaux adoptés depuis 1994 reconnaissent le besoin de justice sociale. Et l'on comprend aisément pourquoi: hors des villes, 67 pour cent des Africains et 61 pour cent des ménages métis vivent dans la pauvreté; selon que le chef de famille est africain, métis, indien ou blanc, le revenu annuel moyen des ménages est respectivement de 23,000, 32,000, 71,000 et 103,000 rand.¹. Les femmes noires rurales sont particulièrement défavorisées. Renosi Mokate a estimé que l'Afrique du Sud ne connaîtrait pas la stabilité sociale et économique à long terme si elle ne levait pas les obstacles structurels créés par l'apartheid. Il y aura forcément des choix difficiles à faire, en particulier en période de croissance économique molle, étant donné les pressions qui s'exercent pour le maintien de la stabilité macro-économique et les réticences des groupes qui ont jadis bénéficié de l'apartheid à accepter une vaste redistribution des revenus et des biens.

Selon Antonio Guimarães, les inégalités raciales entre Noirs et Blancs sont également très fortes au Brésil, de même que l'incidence de la pauvreté, qui touche les Noirs de manière disproportionnée. Les Noirs fréquentent l'école deux fois moins longtemps que les Blancs et leur revenu par habitant représente moins de la moitié de celui des Blancs. Tous sexes confondus, les Blancs perçoivent en moyenne des revenus beaucoup plus élevés que les Noirs. Ce sont les femmes noires qui gagnent le moins. Pour les taux de chômage, les différences entre races et entre sexes suivent le même schéma. Selon Guimarães, les lois du marché et les politiques publiques handicapent doublement les Noirs: les employeurs préfèrent les diplômés des universités publiques libres, qui placent très haut la barre à l'admission. Les familles noires pauvres ne peuvent pas se permettre d'inscrire leurs enfants dans les écoles secondaires privées, fréquentées par les enfants des riches. Les données de l'enquête laissent à penser que la classe tend à déterminer l'attitude face à la discrimination positive: la plupart des Blancs s'y opposent; les classes moyennes noires y sont moins favorables en montant dans l'échelle sociale et la majorité des pauvres y est favorable. Antonio Guimarães conclut que la paix raciale au Brésil est le produit d'un "pacte entre privilégiés noirs et blancs".

¹ 1 000 rand = environ 80 dollars.

Aux Etats-Unis, les politiques de discrimination positive sont vivement attaquées depuis quelques années; certains milieux de la population blanche estiment que c'est là s'atteler à une tâche sans fin, y voient une discrimination tout court et une violation des droits individuels. Comme l'a relevé Glenn C. Loury, le moteur idéologique de l'opposition à la discrimination positive est l'individualisme libéral, partisan de la cécité à la couleur, qui consiste à ne pas considérer la race dans la mise en œuvre d'une politique. Glenn C. Loury distingue la cécité de l'indifférence à la couleur, qui consiste à ne pas prendre en considération les effets qu'une règle choisie peut avoir sur divers groupes raciaux. Ces deux attitudes peuvent réduire ou aggraver le handicap social des Noirs et des autres minorités. Il a expliqué que, vu le racisme institutionnalisé qu'ont connu les Etats-Unis dans le passé, il faudrait évaluer de manière asymétrique les répercussions des politiques aveugles ou indifférentes à la race: condamner celles qui nuisent aux Noirs ou aux minorités mais considérer comme nécessaires à un développement social juste celles qui aident les Noirs et les minorités. Selon lui, il faudrait sans doute modifier l'ordre des préoccupations morales, placer la justice raciale avant la cécité ou l'indifférence à la race, et rejeter l'idée que l'égalité raciale est un objectif atteint. Quelques décennies de politiques antidiscriminatoires ne peuvent pas venir à bout de quelque 400 ans de discrimination et d'injustice raciales.

Après avoir entendu les exposés sur la santé et le racisme environnemental, les participants ont posé deux questions, l'une sur le poids relatif à attribuer à la classe et à la race pour expliquer la différence d'accès à la santé et à un environnement salubre, et l'autre sur le rôle des groupes organisés, tels que les syndicats et mouvements écologiques, dans la défense de la justice environnementale. Varnellia Randall a répondu que, bien que la classe soit importante, la plupart des études concernant les Etats-Unis avaient montré que la race était la variable décisive lorsqu'il s'agissait d'expliquer les inégalités ethno-raciales en matière de santé. Les commentateurs, a-t-elle fait observer, commettent souvent l'erreur de comparer des individus du même groupe ethno-racial mais de classes différentes, ce qui montre à coup sûr la primauté de la classe sur la race. Cependant, lorsqu'on compare des individus de la même classe mais d'ethnies différentes, on ne peut plus se méprendre sur l'importance du facteur ethnique ou racial. En d'autres termes, qu'il s'agisse de la classe moyenne ou des classes laborieuses, les indices des soins de santé sont chaque fois moins bons pour les Noirs que pour les Blancs. Robert Bullard a confirmé ces conclusions en faisant valoir qu'au moins 64 études avaient démontré que la race était la variable déterminante pour le choix du lieu de vie, d'implantation des industries et des régions où le droit de l'environnement est le plus mollement appliqué. Il a également évoqué les activités du mouvement pour la justice environnementale, notamment l'alliance qu'il est en train de conclure avec le mouvement syndical.

La discussion sur la discrimination positive et la pauvreté a porté sur trois questions: le capitalisme, en tant que système d'organisation économique et social, est-il capable de venir à bout du racisme et d'encourager d'ambitieux programmes de redistribution et de lutte contre la pauvreté? Pourrait-on inventer un autre système qui permette d'atteindre à la justice sociale? Et enfin y a-t-il lieu de réclamer réparation pour les crimes d'esclavage et d'injustice raciale comme on l'a fait lors de la Conférence mondiale? Glenn Loury a affirmé que, bien que l'on puisse établir un lien historique entre le capitalisme et le racisme, rien ne garantissait que le racisme disparaîtrait avec l'abolition du capitalisme. Il a fait valoir que l'Etat avait en fait plus de moyens à sa disposition pour appliquer une politique raciste dans les pays où il contrôlait l'économie que dans les économies libérales où le pouvoir économique était dilué entre des centres multiples. Il en a conclu que, vue sous cet angle, l'Afrique du Sud de l'apartheid n'était pas un régime capitaliste parce que les Afrikaners, minoritaires, se servaient de l'Etat pour réprimer l'opposition et paralyser la concurrence, notamment celle des chefs d'entreprises qui voulaient faire sauter les verrous de l'apartheid. Jomo

K. Sundaram a exprimé son désaccord sur cette vision de l'Afrique du Sud de l'apartheid comme non capitaliste. A son avis, il n'y avait pas qu'un chemin qui menait au capitalisme et le projet des Afrikaners était résolument capitaliste. Le monde d'aujourd'hui, a-t-il souligné, s'est résigné au capitalisme: on aurait tort de supposer que les seules politiques capables de corriger effectivement les inégalités sont celles qui sont appliquées dans des régimes non capitalistes. Il existe différentes sortes de capitalisme et il devrait être possible de favoriser celle qui a su évacuer ou du moins tempérer sensiblement ses pires tendances à la cupidité, qui se traduisent par les inégalités et l'oppression entre les races et les sexes.

Glenn Loury a alors repris le thème de la réparation et de la justice sociale, estimant que les revendications légalistes de réparation n'étaient pas la réponse qui convenait aux crimes de l'esclavage et au mal ainsi causé. Il est impossible, a-t-il expliqué, de quantifier les préjudices causés, par exemple, aux relations et structures familiales afro-américaines par le système de l'esclavage au fil des générations. La réparation, a-t-il poursuivi, risquerait de donner à des Américains sceptiques, sans liens affectifs profonds avec des Noirs américains pauvres, le sentiment que les problèmes de l'injustice et de la pauvreté sont désormais réglés. Or, les injustices subies dans le passé donnent des droits, ce qui devrait amener la société à s'engager sans limite à payer les conséquences de l'esclavage, "quoi qu'il arrive et quel qu'en soit le prix" parce que, étant donné ce qu'a été l'histoire des Etats-Unis, l'inégalité raciale est une offense à la conscience morale.

Programme

Lundi 3 septembre 2001 (Palais des expositions de Durban)

09.00–10.00 Accueil et introduction — Thandika Mkandawire
 Allocution d'ouverture — Mary Robinson
 Discours liminaire: Quel genre de fil? De la barrière de la couleur au hamac multicolore: Réflexions sur le racisme et la politique publique
 — Rodolfo Stavenhagen

10.00–10.15 Pause

Thème I: La construction sociale de la race et de la citoyenneté

10.15–11.45 Séance I: Race, caste et citoyenneté
 Présidence — Njabulo Ndebele
 La construction sociale de la race et de la citoyenneté aux Etats-Unis
 — George Fredrickson
 La construction sociale de la race et de la citoyenneté en Afrique du Sud
 — Bernard Magubane
 Un silence assourdissant: La race en marge de la pensée indienne
 — Vijay Prashad

11.45–13.15 Séance II: Minorités, populations autochtones et citoyenneté
 Présidence — Angela King
 Culture et racisme silencieux ou la race en politique en Amérique latine
 Etude de cas du Pérou — Marisol de la Cadena
 Race, discrimination et citoyenneté en Asie du Sud-Est — Lily Zubaida Rahim
 Race, discrimination et citoyenneté en terre afro-arabe — Kwesi Prah

13.15–15.00 Déjeuner

Thème II: La dynamique sociale du racisme et des inégalités

15.00–16.30 Séance III: Changement économique, inégalités et relations raciales
 Présidence — Mark Suzman
 Pauvreté et prospérité: Les minorités raciales et ethniques oubliées aux Etats-Unis?
 — Sheldon Danziger, Deborah Reed et Tony N. Brown
 La crise économique et la place des relations raciales en politique en Asie du Sud-Est
 — Khoo Boo Teik
 Segmentation du marché du travail et relations raciales en Afrique australe
 — Guy Mhone

16.30–16.45 Pause

16.45–18.15 Séance IV: Répartition des terres et relations raciales
 Présidence — Lee Swepston
 La répartition des terres et la place des relations raciales en politique en Afrique australe — Sam Moyo
 La répartition des terres et la place des relations raciales en politique en Amérique latine — Diego Iturralde
 La terre et la place des relations raciales dans la politique australienne — Marcia Langton

Mardi 4 septembre 2001 (Royal Hotel, Durban)

- 09.00–10.00 Séance V: Migrations et multiculturalisme
Présidence — Peter Schatzer
Immigration, multiculturalisme et Etat-nation en Europe — Jeroen Doomernik
Travailleurs migrants, racisme et xénophobie au Moyen-Orient — Ray Jureidini
- 10.00–10.15 Pause

Thème III: Réponses de groupes organisés à la diversité culturelle

- 10.15–12.15 Séance Six: Mouvements sociaux, partis politiques et racisme
Présidence — Reed Brody
Racisme structurel et démocratie aux Etats-Unis: Points de vue historiques et théoriques sur le mouvement des droits civils — Manning Marable
Le populisme d'exclusion en Europe occidentale, un danger pour la démocratie et les droits civils? — Hans-Georg Betz
Partis politiques, mouvements pour les droits civils et racisme en Afrique australe — Tom Lodge
Mouvements anti-racistes et politiques publiques dans les démocraties occidentales — Hajo Funke
- 12.15–14.00 Déjeuner

Thème IV: L'impact des politiques publiques sur les relations raciales

- 14.00–15.30 Séance VII: Réforme institutionnelle
Présidence — Frene Ginwala
Gouvernance et divisions ethniques et raciales: le problème de la réforme institutionnelle et de l'adaptation — Ralph Premdas
Police et droits de l'homme: comment éliminer la discrimination, la xénophobie, l'intolérance et l'abus de pouvoir dans les pratiques policières — Benjamin Bowling, Coretta Phillips, Alexandra Campbell et Maria Docking
Langue, éducation et relations raciales — Neville Alexander
- 15.30–15.45 Pause
- 15.45–17.30 Séance VIII: Genre, race et politique publique
Présidence — Amina Mama
La race, les femmes et la politique publique aux Etats-Unis et au Royaume-Uni — Kum-Kum Bhavnani
Race, genre et politique publique: lieux de lutte en Nouvelle-Zélande — Tracey McIntosh
Genre, race et politique publique en Afrique du Sud — Jane Bennett

Mercredi 5 septembre 2001 (Royal Hotel, Durban)

- 09.00–10.00 Séance IX: Santé, racisme environnemental et politique publique
Présidence — Alejandra Pero
La race, les soins de santé et la loi: comment légiférer contre la discrimination raciale dans les soins de santé — Varnellia Randall
Face au racisme environnemental au XXI^{ème} siècle — Robert Bullard

- 10.00–10.15 Pause
- 10.15–12.15 Séance X: Egalité sociale et élimination de la pauvreté
Présidence — Pierre Sané
Justice raciale et politiques antidiscriminatoires: la moralité superficielle de la cécité à la couleur aux Etats-Unis — Glenn Loury
Economie et discrimination positive dans la politique malaisienne
— Jomo K. Sundaram
Inégalités raciales, contestation noire et politiques publiques au Brésil
— Antonio Guimarães
Politiques de redistribution, programmes anti-pauvreté et relations raciales en Afrique du Sud — Renosi Mokate

Animateurs des tables rondes, présidents et organisateurs

- Neville ALEXANDER • directeur, Project for the Study of Alternative Education in South Africa, Université du Cap, Afrique du Sud
- Thomas ANSORG • assistant de recherche, UNRISD, Suisse
- Yusuf BANGURA • coordinateur de recherche, UNRISD, Suisse
- Jane BENNETT • maître de conférences, Gender / Women's Studies, African Gender Institute, Université du Cap, Afrique du Sud
- Hans-Georg BETZ • professeur de sciences politiques, Centre canadien des études allemandes et européennes, Université York de Toronto, Canada
- Kum-Kum BHAVNANI • professeur de sociologie / rédactrice en chef, *Meridians*, Université de Californie Santa Barbara, Etats-Unis
- Khoo Boo TEIK • maître de conférences, Ecole des sciences sociales, Université Sains de Malaisie, Malaisie
- Benjamin BOWLING • chargé de cours en criminologie, faculté de droit, King's College de Londres, Royaume-Uni
- Reed BRODY • Directeur du département Sensibilisation, Human Rights Watch, Etats-Unis
- Robert BULLARD • professeur de sociologie / directeur, Environmental Justice Resource Center, Université Clark d'Atlanta, Etats-Unis
- Sheldon DANZIGER • professeur, travail social et politiques publiques / directeur, Social Work Research Development Center, Université du Michigan, Etats-Unis
- Marisol DE LA CADENA • maître de conférences en anthropologie, Département d'anthropologie, Université de Caroline du Nord, Etats-Unis
- Jeroen DOOMERNIK • chercheur principal, Institut des migrations et des études ethniques, Université d'Amsterdam, Pays-Bas
- George FREDRICKSON • professeur, histoire des Etats-Unis, Département d'histoire, Université de Stanford, Etats-Unis
- Hajo FUNKE • professeur de sciences politiques, Otto-Suhr-Institut für Politikwissenschaft, Freie Universität Berlin, Allemagne
- Frene GINWALA • présidente du Parlement, Afrique du Sud
- Antonio S.A. GUIMARÃES • maître de conférences, Département de sociologie, Université de São Paulo, Brésil
- Diego ITURRALDE • coordinateur, section de la recherche appliquée, Institut interaméricain des droits de l'homme, Costa Rica
- Ray JUREIDINI • maître de conférences, Département des sciences sociales et des sciences du comportement, Université américaine de Beyrouth, Liban
- Angela KING • sous-secrétaire générale, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Etats-Unis
- Marcia LANGTON • présidente des études sur les autochtones d'Australie, Ecole d'anthropologie et de géographie, Université de Melbourne, Australie
- Tom LODGE • professeur de sciences politiques, Département des études politiques, Université du Witwatersrand, Afrique du Sud
- Glenn LOURY • professeur d'économie / directeur de l'Institute on Race and Social Division, Université de Boston, Etats-Unis
- Bernard MAGUBANE • professeur de sociologie, South African Democracy Education Trust, Afrique du Sud
- Amina MAMA • présidente des études féminines / directrice, African Gender Institute, Université du Cap, Afrique du Sud
- Manning MARABLE • professeur d'histoire et de sciences politiques / directeur, Institute for Research in African-American Studies, Université de Columbia, Etats-Unis
- Tracey McINTOSH • chargée de cours, Département de sociologie, Université d'Auckland, Nouvelle-Zélande

- Guy MHONE • directeur, Graduate School of Public and Development Management, Université du Witwatersrand, Afrique du Sud
- Thandika MKANDAWIRE • directeur, UNRISD, Suisse
- Renosi MOKATE • directrice, Economic and Social Analysis Group, Human Sciences Research Council, Afrique du Sud
- Sam MOYO • directeur, Southern African Regional Institute for Policy Studies, Zimbabwe
- Njabulo NDEBELE • vice-recteur, Université du Cap, Afrique du Sud
- Alexandra PERO • conseillère au programme, Programme des Nations Unies pour le développement, Etats-Unis
- Kwesi PRAH • directeur, Centre for Advanced Studies of African Society, Afrique du Sud
- Vijay PRASHAD • directeur, International Studies Programme, Trinity College, Etats-Unis
- Ralph PREMDAS • professeur, politiques publiques, Département des sciences du comportement, University of the West Indies, Trinité-et-Tobago
- Lily Zubaidah RAHIM • maître de conférences, School of Economics and Political Science, Université de Sydney, Australie
- Vernellia RANDALL • professeur de droit, Institute on Race, Health Care and the Law, Université de Dayton, Etats-Unis
- Mary ROBINSON • Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat aux droits de l'homme, Suisse
- Pierre SANÉ • assistant directeur général pour les sciences humaines et sociales, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, France
- Peter SCHATZER • directeur, relations extérieures, Organisation internationale pour les migrations, Suisse
- Rodolfo STAVENHAGEN • professeur de sociologie, Département de sociologie, El Colegio de México, Mexique
- Jomo K. SUNDARAM • professeur d'économie, faculté d'économie et d'administration, Université de Malaya, Malaisie
- Mark SUZMAN • conseiller en politiques, Bureau de l'Administrateur, Programme des Nations Unies pour le développement, Etats-Unis
- Lee SWEPSTON • chef, Service de l'égalité et de l'emploi, Organisation internationale du travail, Suisse



L'**Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD)** est une institution autonome qui entreprend des recherches multidisciplinaires sur les dimensions sociales de problèmes contemporains du développement. Il est guidé dans son travail par la conviction qu'il est indispensable, pour définir des politiques efficaces de développement, de bien comprendre le contexte social et politique. L'Institut tente donc de donner aux gouvernements, aux organismes de développement, aux organisations de base et aux universitaires, les moyens de mieux comprendre comment les politiques de développement et les changements d'ordre économique, social et environnemental affectent divers groupes sociaux. Travaillant par l'intermédiaire d'un vaste réseau de centres de recherche nationaux, l'UNRISD vise à encourager une recherche originale et à renforcer la capacité de recherche des pays en développement.

Ses recherches actuelles portent notamment sur les thèmes suivants: Société civile et mouvements sociaux; Démocratie, gouvernance et droits de l'homme; Identités, conflit et cohésion; Politique sociale et développement et Technologie, entreprises et société.

Il est possible de se procurer la liste des publications de l'Institut, avec leurs prix pour celles qui ne sont pas gratuites, en s'adressant au Centre de référence, UNRISD, Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse. Téléphone: (41 22) 917 30 20; fax: (41 22) 917 06 50; info@unrisd.org; www.unrisd.org.

L'UNRISD a pu mener à bien son travail pour la conférence "Racisme et politique publique" grâce au soutien du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Il remercie aussi les gouvernements du Danemark, de Finlande, du Mexique, de Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse qui assurent le financement de son budget général.

Ce compte rendu de conférence a été rédigé par Yusuf Bangura, avec l'aide de Thomas Ansorg et d'Anita Tombez.

Copyright © United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD).

Ce document est la traduction en français de la publication de l'UNRISD *Racism and Public Policy* (Conference News, UNRISD/CN9/02/3, February 2002). La version française n'est pas une publication formelle de l'UNRISD.